

## SITUATION ACTUELLE DE LA SANTÉ ANIMALE DANS LE MONDE : ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS ET DES TENDANCES

*Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale,  
Lina Awada, Paolo Tizzani et Paula Caceres  
Programme OIE-WAHIS,  
Natalja Lambergeon et Peter Melens*

Ce rapport a été rédigé à partir des notifications et des rapports que les pays ont soumis à l'OIE par l'intermédiaire du Système mondial d'information zoonitaire (WAHIS) pour 2021 et jusqu'au 3 février 2022 inclus. Il commence par une analyse portant sur les notifications transmises par les Membres au moyen du système d'alerte précoce OIE-WAHIS. Il se poursuit par une description de la situation à l'échelle mondiale pour trois maladies et infections présentant un intérêt majeur, pour lesquelles des épizooties ont été observées en 2021 et début 2022, à savoir l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA), l'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) et l'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux. Une analyse concernant l'établissement des rapports des Membres sur les maladies des animaux aquatiques est ensuite proposée. Enfin, le rapport se termine par une mise à jour sur l'état d'avancement de la plateforme OIE-WAHIS. Pendant la période couverte par le présent rapport, de nombreux pays ont été touchés par la crise liée à la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, garantir la continuité de la surveillance de la santé animale et de la notification à l'échelle mondiale s'est avéré particulièrement délicat. Il est possible que cette situation exceptionnelle soit à l'origine de lacunes dans les informations fournies dans OIE-WAHIS.

### 1. Notifications des Membres au moyen du système d'alerte précoce OIE-WAHIS

Cette section du rapport évalue le comportement des Membres et des non-membres en matière de notification, en s'appuyant notamment sur les informations provenant des rapports d'alerte précoce transmis (notifications immédiates [NI] et rapports de suivi [RS]). L'accent mis sur ces rapports est justifié par leur importance cruciale afin d'assurer un partage efficace en temps opportun des données de santé animale avec la communauté mondiale, favorisant ainsi l'efficacité de la prévention et du contrôle des maladies animales importantes à la fois à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Une étude récente publiée dans *Science Advances* met en évidence le rôle essentiel des mesures préventives pour éviter la propagation des agents pathogènes, y compris leur transmission à l'homme, et réduire les menaces de pandémies<sup>1</sup>. Les auteurs y soulignent que les actions de prévention coûtent moins d'un vingtième de la valeur des vies perdues chaque année à cause des zoonoses virales émergentes et présentent des avantages connexes considérables. Les mécanismes de détection précoce et de réponse rapide, y compris la notification des maladies en bonne et due forme dans des délais appropriés au niveau mondial, font clairement partie de telles mesures préventives.

La présente section commence par un examen de l'évolution historique des rapports transmis depuis 2005, suivi par une analyse plus approfondie de la période de notification la plus récente (2021 et jusqu'au 3 février 2022).

<sup>1</sup> Bernstein A. S., Ando A. W., Loch-Temzelides T., Vale M. M., Li B. V., Li H., Busch J., Chapman C. A., Kinnaird M., Nowak K. et Castro M. C., 2022. The costs and benefits of primary prevention of zoonotic pandemics. *Science Advances*, 8(5), p.eabl4183.

Les objectifs principaux de cette section sont les suivants : donner des chiffres à l'échelle mondiale sur la situation en matière de notification et montrer leur évolution au fil du temps ; évaluer les différences de comportement en ce qui concerne la notification des maladies des animaux aquatiques et terrestres ; identifier les maladies actuellement au centre des préoccupations internationales.

La section se termine par une évaluation de l'efficacité des Membres quant à la communication des informations à l'OIE, du point de vue de la rapidité de la notification après confirmation d'une maladie.

### Description rétrospective de la transmission de NI/RS et évolution depuis 2005 pour les maladies des animaux terrestres et aquatiques

Depuis 2005, 4054 NI (moyenne annuelle et écart type de  $226 \pm 117,7$ ) et 11 297 RS (moyenne annuelle et écart type de  $628 \pm 516,3$ ) ont été transmis à l'OIE par les Membres et non-membres dans OIE-WAHIS. En moyenne, 2,8 RS ont été envoyés pour chaque NI adressée à l'OIE.

Depuis 2005, une grande majorité de rapports d'alerte précoce concernent les maladies des animaux terrestres, qui représentent 93,7 % de l'ensemble des NI (3798/4054) et 99 % des RS (11 185/11 297). Une disparité similaire s'observe dans la déclaration des maladies des animaux aquatiques et terrestres en ce qui concerne le nombre moyen de RS transmis par NI : 2,9 pour les maladies des animaux terrestres contre 0,4 pour les maladies des animaux aquatiques. En d'autres termes, dans le cas de ces dernières, la plupart des notifications immédiates n'ont pas donné lieu à un rapport de suivi visant à fournir des informations actualisées sur l'évolution de la situation épidémiologique de l'événement.

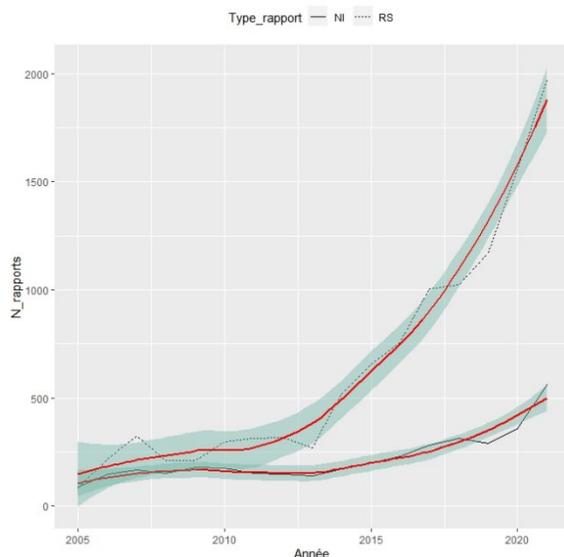
Pour la période analysée, les maladies des animaux terrestres les plus fréquemment signalées sont les suivantes : influenza aviaire (IA)<sup>2</sup>, 31 % des NI envoyées pour les animaux terrestres ; infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA), 12 % de l'ensemble des NI ; infection par le virus de la fièvre aphteuse (FA), 10 % des NI. Ces trois maladies représentent à elles seules plus de 50 % des NI adressées à l'OIE depuis 2005. S'agissant des animaux aquatiques, les trois maladies les plus fréquemment signalées au moyen de NI sont les suivantes : infection par l'herpèsvirus de la carpe koï (15 % des NI pour les animaux aquatiques), infection par le virus de la septicémie hémorragique virale (9 %) et anémie infectieuse du saumon (9 %).

L'évolution du nombre de NI et de RS transmis chaque année pour la période allant de 2005 à 2021 est présentée aux Figures 1 et 2, pour les maladies des animaux terrestres et aquatiques, respectivement. Le nombre de NI et de RS a considérablement augmenté pour les maladies des animaux terrestres pendant cette période ; cette hausse est particulièrement notable pour les RS depuis 2013, tandis que l'accroissement du nombre des NI a été plus régulière et homogène tout au long de la période. Un record historique a été atteint en 2021, avec 562 NI et 1970 RS. Pour expliquer cette augmentation, outre la modification de la situation épidémiologique mondiale, il faut garder à l'esprit que, depuis 2005, l'OIE a mis en œuvre diverses stratégies de communication et de formation conçues pour améliorer la notification par ses Membres.

---

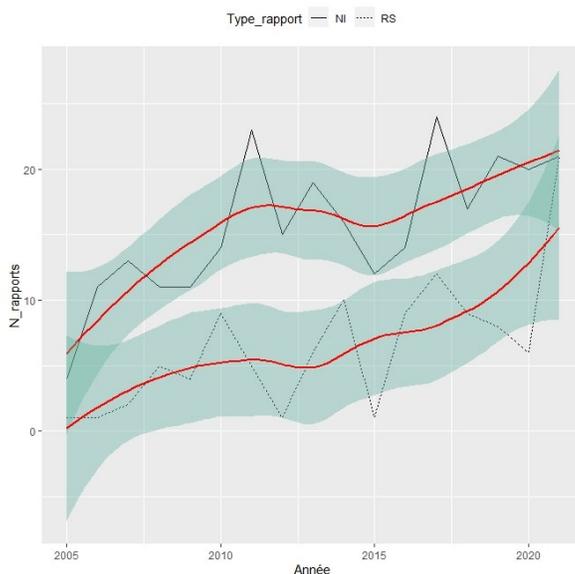
<sup>2</sup> Pour les besoins de cette section, l'influenza aviaire inclut : l'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) chez les volailles et chez les oiseaux autres que les volailles, oiseaux sauvages compris, ainsi que l'infection par les virus de l'influenza aviaire de faible pathogénicité (IAFP), y compris les virus de l'IAFP dont la transmission naturelle à l'homme est prouvée et associée à des conséquences graves.

**Figure 1. Évolution du nombre de notifications immédiates (NI) et de rapports de suivi (RS) transmis au cours de la période 2005-2021 pour les maladies des animaux terrestres.** Les lignes noires représentent les données originales et les lignes rouges la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.



La notification des maladies des animaux aquatiques révèle un comportement totalement différent de celui observé pour les maladies des animaux terrestres : une variabilité marquée a été constatée tout au long de la période, même si l'interpolation par régression locale fait ressortir une tendance à une légère augmentation du nombre de NI et de RS envoyés. Une autre observation notable est la transmission d'un plus grand nombre de NI que de RS, ce qui signifie qu'une majorité d'événements liés aux maladies des animaux aquatiques ont été signalés par des NI sans fournir d'informations complémentaires au moyen de RS.

**Figure 2. Évolution du nombre de notifications immédiates (NI) et de rapports de suivi (RS) transmis au cours de la période 2005-2021 pour les maladies des animaux aquatiques.** Les lignes noires représentent les données originales et les lignes rouges la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.



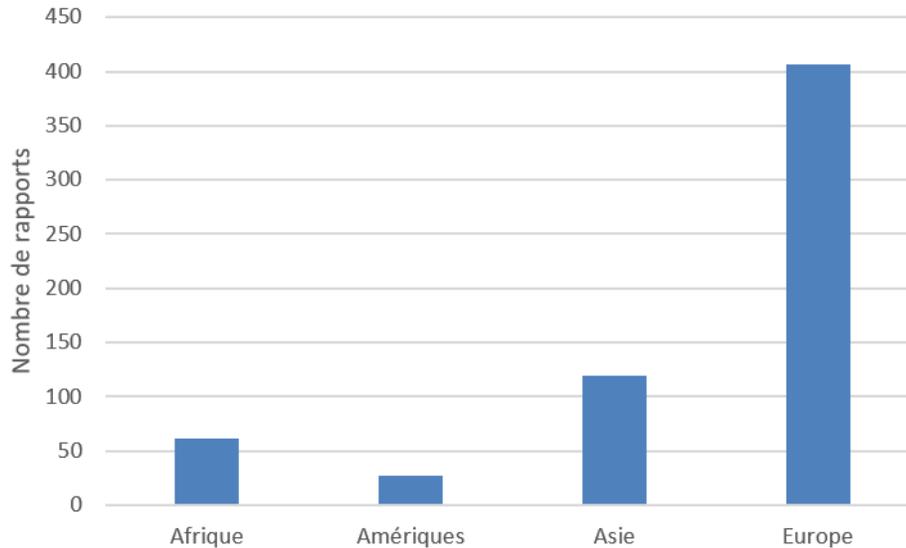
### Description de la situation récente concernant la transmission de NI/RS (2021 et début 2022)

En 2021 et début 2022, 635 NI ont été envoyées : 614 (96,7 %) pour les maladies des animaux terrestres et 21 (3,3 %) pour les maladies des animaux aquatiques, confirmant ainsi pour la période récente le comportement spécifique en matière de notification concernant chacun des deux groupes de maladies. Des NI ont été transmises pour 39 maladies des animaux terrestres ; sur la totalité, 51 % (312/614) concernaient l'IA<sup>2</sup>, 19 % (114/614) la PPA, 8 % (50/614) le SARS-CoV-2 chez les animaux et 4 % (22/614) la FA.

Pour les animaux aquatiques, cinq maladies ont fait l'objet du plus grand nombre de déclarations (chacune avec trois rapports, représentant ainsi 14 % du nombre total de rapports aquatiques, respectivement) : la nécrose hépatopancréatique aiguë, le syndrome ulcératif épizootique, la nécrose hématoïétique infectieuse, l'herpèsvirus de la carpe koï et la septicémie hémorragique virale.

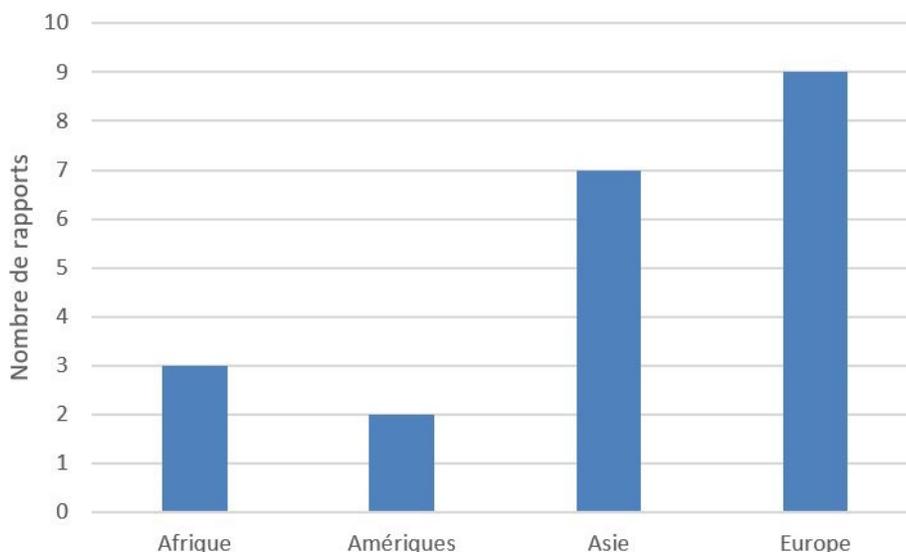
Les maladies des animaux terrestres les plus fréquemment signalées sont apparues dans la plupart des régions géographiques. La distribution des maladies des animaux terrestres du point de vue du nombre de NI transmises par Région est représentée à la Figure 3, le plus grand nombre d'envois provenant de l'Europe.

**Figure 3. Nombre de NI transmises pour les maladies des animaux terrestres par Région pour la période couvrant 2021 et début 2022**



La distribution des maladies des animaux aquatiques du point de vue du nombre de NI transmises par Région est représentée à la Figure 4. Là encore, c'est l'Europe qui a envoyé le plus grand nombre de NI.

**Figure 4. Nombre de NI transmises pour les maladies des animaux aquatiques par Région pour la période couvrant 2021 et début 2022**

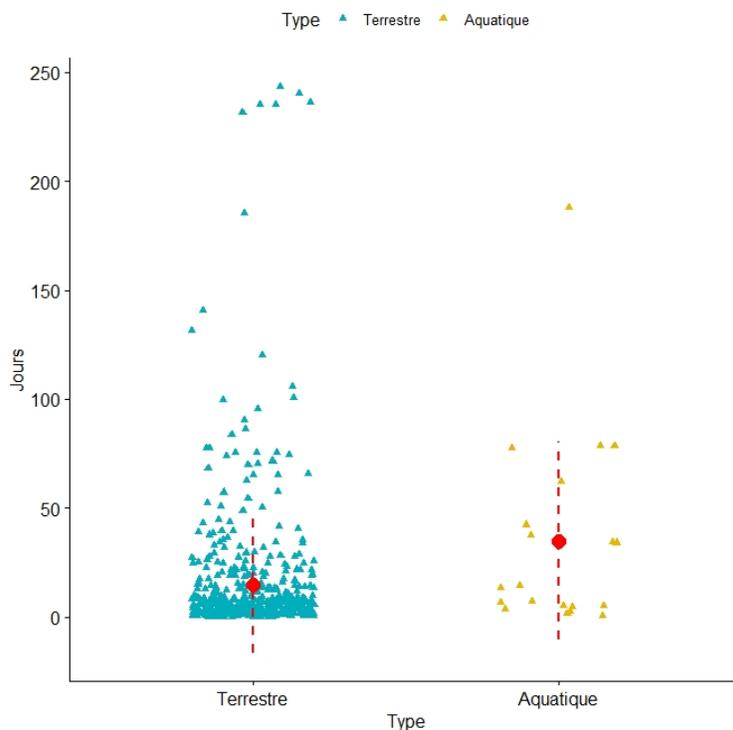


#### Évolution du délai d'envoi des NI (délai entre la confirmation de la maladie et la notification à l'OIE)

Conformément au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE, les Membres de l'OIE sont tenus d'envoyer une notification immédiate (NI) lors de tout événement exceptionnel décrit dans les *Codes* de l'OIE concernant les maladies listées par l'OIE, et ce, dans les 24 heures suivant la confirmation de l'événement. Cependant, cette obligation n'est pas toujours respectée pour différentes raisons, par exemple un manque de communication adéquate au niveau national entre les laboratoires de diagnostic, les Services vétérinaires locaux et centraux, des retards techniques pour communiquer les informations dans OIE-WAHIS ou encore le manque de transparence des pays.

En tenant compte de toutes les NI transmises pour les maladies listées par l'OIE en 2021 et début 2022, le délai médian entre la confirmation de la maladie et sa notification (délai d'envoi) s'élevait à 5 jours : 4,8 jours pour les maladies des animaux terrestres et 13,9 jours pour les maladies des animaux aquatiques. Si l'on considère plus précisément les maladies les plus fréquemment signalées (IA, PPA et FA), les délais d'envoi étaient respectivement de 4,4, de 4,5 et de 4,7 jours (le SARS-CoV-2 n'a pas été pris en considération pour cette analyse spécifique, car il s'agit d'une maladie émergente sans obligation de notification dans les 24 h après confirmation). À titre comparatif, le délai d'envoi médian pour la période 2005-2020 s'élevait à 3 jours pour les maladies des animaux terrestres et 10 jours pour les maladies des animaux aquatiques. La Figure 5 illustre la distribution des valeurs du délai d'envoi.

**Figure 5. Distribution des valeurs du délai d'envoi (jours) pour les maladies des animaux terrestres et les maladies des animaux aquatiques pour la période couvrant 2021 et début 2022. Les points rouges représentent le délai d'envoi moyen, tandis que les lignes rouges en pointillé représentent l'écart type.**



#### Contribution des renseignements sur les épidémies à la transparence et à la rapidité des notifications

En 2002, dans le but de réduire autant que possible le nombre d'événements non déclarés méritant une NI et d'améliorer la transparence et la rapidité des notifications, l'OIE a défini des activités de recherche active afin de suivre les informations non officielles, les rumeurs et les signaux concernant les événements liés à la santé animale et à la santé publique à travers le monde. Depuis 2018, des applications logicielles avancées sont utilisées pour mener des activités d'information épidémiologique. Actuellement, l'OIE extrait des données de sources variées en utilisant deux plateformes de recherche automatique (le système international de renseignements sur la biosécurité [International Biosecurity Intelligence System ou IBIS], géré par le gouvernement australien, et le système de renseignements sur les épidémies en provenance de sources librement accessibles [Epidemic Intelligence from Open Sources ou EIOS], géré par l'Organisation mondiale de la Santé [OMS]), ainsi que les communications officielles du réseau des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE. Le Système mondial d'alerte précoce (GLEWS) mis en place par les membres de l'Alliance tripartite (OIE, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO] et OMS) constitue une autre source d'information importante destinée à permettre la détection précoce des situations d'urgence et à haut risque, coordonner la réponse à l'interface homme-animal et partager les informations entre les trois organisations afin de garantir la transparence.

Dès que l'OIE détecte des informations non officielles pertinentes provenant d'une source d'information fiable, le pays concerné est contacté pour des précisions et des mesures subséquentes si nécessaire (c'est-à-dire la transmission d'une NI ou d'un RS).

Grâce à cette activité, la vérification est passée de 10 000 informations par an vérifiées manuellement à 120 000 vérifiées de manière automatisée en 2021. Tous ces renseignements ont été utilisés pour le suivi des pays concernés dans l'éventualité d'une différence constatée avec les informations officielles déclarées à l'OIE. Les résultats de cette activité se traduisent principalement par une meilleure capacité de l'OIE à être au fait de toute information non officielle relative aux maladies listées par l'OIE, mais aussi à avoir connaissance d'autres menaces potentielles pour la santé animale et publique.

La communication constante entre l'OIE et ses Membres améliore la transparence des notifications ainsi que la rapidité de la transmission des informations sur les événements épidémiologiques exceptionnels. Six pour cent de toutes les NI adressées à l'OIE en 2021 découlaient de ses activités liées aux renseignements sur les épidémies.

Afin de comprendre les obstacles à la notification des maladies et de prendre des mesures adéquates, l'OIE a élaboré la Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques 2021–2025. La vision de la stratégie est « d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, contribuant ainsi à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, ce qui aidera à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies. »

### **Conclusions**

Des milliers de NI et de RS ont été transmis à l'OIE depuis 2005, permettant aux Membres de i) partager des alertes sur les événements épidémiologiques exceptionnels ; ii) fournir des informations sur l'évolution épidémiologique des événements jusqu'à leur résolution ou leur stabilisation ; iii) contribuer à réduire la propagation transfrontalière des maladies animales.

La communication d'alertes dans OIE-WAHIS augmente constamment au fil du temps, donnant à l'OIE un rôle de plus en plus central dans la présentation d'un panorama précis de la survenue et de l'évolution des événements épidémiologiques exceptionnels à travers le monde.

L'analyse présentée a néanmoins mis en évidence des divergences entre la notification des maladies des animaux aquatiques et terrestres, même si ces différences doivent être considérées à la lumière des diverses manières dont les données sur ces deux groupes de maladies sont recueillies :

- nombre de rapports : seul un très faible pourcentage de rapports d'alerte concerne les maladies des animaux aquatiques. Il s'agit à la fois d'une tendance historique évidente et d'un élément qui ressort dans les comportements actuels en matière de notification ;

- distribution géographique des rapports : les rapports d'alerte relatifs aux maladies des animaux aquatiques sont transmis par un nombre relativement faible de pays, avec une absence presque totale de rapports de la part de certaines Régions ;

- transmission rapide des rapports : en 2021 et début 2022, le délai d'envoi médian après confirmation d'une maladie était près de trois fois plus long pour les maladies des animaux aquatiques que pour les maladies des animaux terrestres.

Afin d'améliorer la notification des maladies des animaux aquatiques, la surveillance des maladies et la collecte des données au niveau national ainsi que leur transmission à l'OIE, il est recommandé aux Membres d'informer l'OIE des obstacles et/ou difficultés qu'ils rencontrent pour effectuer correctement leurs déclarations.

Parmi les actions entreprises par l'OIE pour améliorer la notification figurent les activités liées aux renseignements sur les épidémies, qui permettent déjà des progrès en matière de notification rapide et de transparence des pays.

L'OIE conseille à ses Membres de continuer à partager des informations sur les événements épidémiologiques exceptionnels à la fois pour les maladies listées par l'OIE et pour les *maladies émergentes*, en temps opportun et de manière transparente.

## 2. Description de la situation mondiale de trois maladies et infections présentant un intérêt majeur

### 2.1. Infection par le virus de la peste porcine africaine

#### Brève introduction sur l'évolution mondiale de la distribution de la PPA depuis 2005

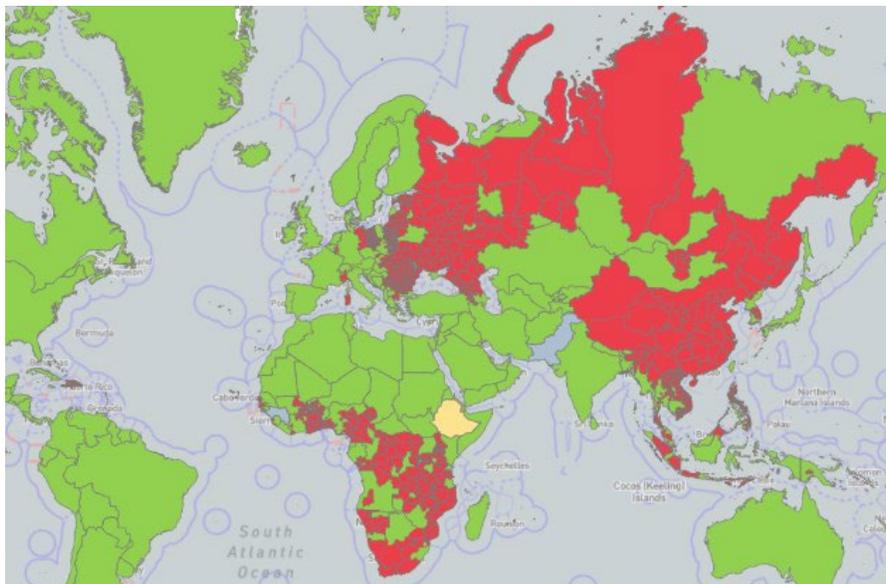
La peste porcine africaine (PPA) est historiquement présente sur le continent africain, où, depuis 2005, elle a été signalée dans 32 pays. En 1978, la maladie a été introduite sur l'île italienne de Sardaigne, où elle est endémique depuis lors. En 2007, la maladie a été confirmée dans la région du Caucase en Géorgie. De là, le virus de la PPA s'est progressivement propagé aux pays voisins (Arménie, Azerbaïdjan, Russie et Bélarus), touchant les porcs domestiques et les sangliers. La première apparition de la PPA dans l'Union européenne (UE) a été notifiée en 2014 et, depuis ce moment, de nombreux États membres de l'UE sont touchés par cette maladie dévastatrice des porcs, qui est toujours signalée dans 16 pays (pour 2020/2022). Deux pays européens ont réussi à éradiquer la maladie : la Belgique (événement résolu en mars 2020) et la République tchèque (événement résolu en avril 2018).

En août 2018, le virus est arrivé en Chine (Rép. populaire de), marquant la première apparition de la PPA en Asie. Depuis lors, la maladie continue à se propager dans la Région, touchant 16 pays au 3 février 2022.

En septembre 2019, la première apparition de la PPA en Océanie a été notifiée par le Timor-Leste, suivi par la Papouasie-Nouvelle-Guinée (mars 2020). En juillet 2021, la maladie a été signalée dans les Amériques, après une absence de près de 40 ans, par la République dominicaine, puis par Haïti (août 2021). En janvier 2022, le génotype II de la PPA a été notifié en Italie continentale après une absence d'une quarantaine d'années.

La situation mondiale cumulée de la PPA depuis 2005 est présentée à la Figure 6.

**Figure 6. Distribution mondiale cumulée de la peste porcine africaine depuis 2005. Les zones infectées (signalées au moins une fois) sont en rouge, les zones suspectes en jaune et les zones indemnes en vert.**



Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 3 février 2022, 114 événements ont été notifiés à l'OIE par 22 pays et territoires situés en Afrique, dans les Amériques, en Asie, Extrême-Orient et Océanie ainsi qu'en Europe au moyen du système d'alerte précoce. Pendant cette période, la maladie s'est propagée à quatre pays antérieurement indemnes. La Malaisie a fait état de la première apparition de la maladie en février 2021. Elle a été détectée chez les porcs domestiques et les sangliers dans l'État de Sabah. Au 3 février 2022, 52 foyers avaient été signalés dans la même zone et l'événement se poursuivait. Le Bhoutan a ensuite notifié la première apparition de la PPA en mai 2021, dans la province de Chhukha. Aucun autre foyer n'a été découvert et l'événement a été résolu en juillet 2021. La Thaïlande a déclaré la première apparition de la PPA en novembre 2021, dans la zone de la métropole de Bangkok. La maladie a d'abord été détectée chez des porcs achetés comme animaux de compagnie. Au 3 février 2022, 19 foyers avaient été signalés à l'OIE dans des villages répartis dans plusieurs zones du pays et l'événement se poursuivait. Enfin, la Macédoine du Nord (Rép. de) a fait part de la première apparition de la PPA en décembre 2021. Un foyer a été détecté chez des porcs de basse-cour dans la zone de Delčevo. Le Délégué du pays a informé l'OIE dans le rapport qu'un contact avec des sangliers était très probablement à l'origine de l'événement. Au 3 février 2022, l'événement se poursuivait. Les autres événements concernaient principalement la réapparition de la PPA dans des pays déjà touchés.

### Dynamique de la PPA dans l'espace et dans le temps

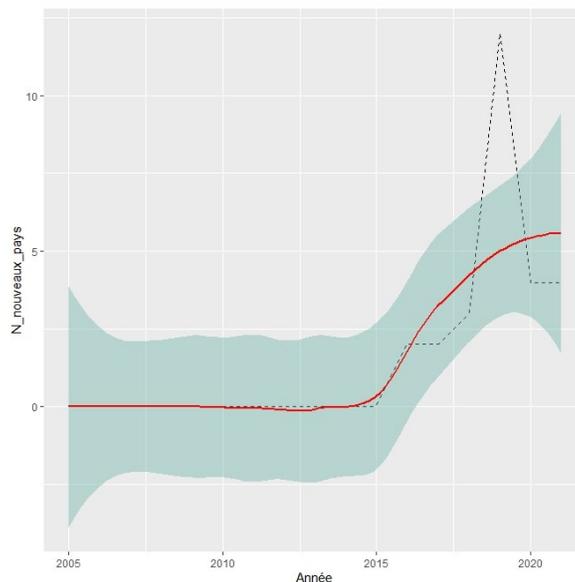
Depuis 2007, avec le « saut » de l'Afrique à l'Europe (Géorgie), la situation épidémiologique mondiale de la PPA s'est progressivement dégradée. Les facteurs majeurs aggravant le risque de propagation internationale et régionale dans les scénarios actuels sont les systèmes de gestion du bétail dont les mesures de sécurité biologique sont inadéquates ainsi que le comportement humain.

Pour traduire et décrire la dynamique de la maladie en chiffres, cette section propose un certain nombre d'indicateurs, notamment :

- l'évolution du nombre de pays antérieurement indemnes ayant notifié la première apparition de la maladie ;
- l'évolution du nombre de rapports transmis par les pays touchés pour signaler la première apparition de la maladie dans une nouvelle zone ;
- la dynamique spatiale de la maladie au niveau continental, régional et national.

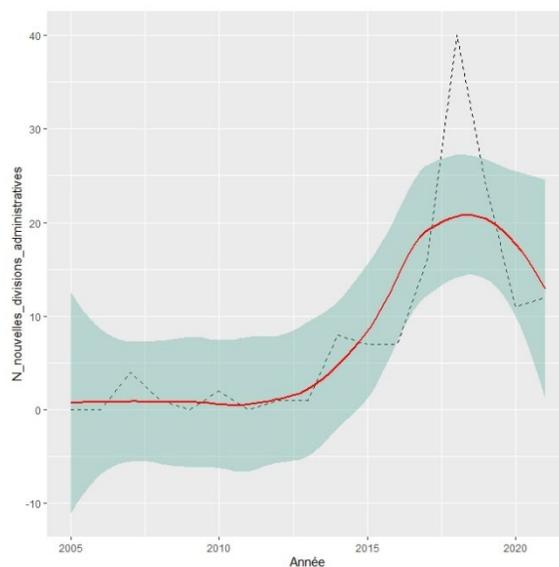
Depuis 2005, 27 Membres et non-membres de l'OIE ont fait part de la première apparition de la maladie dans le pays, un pic ayant été observé en 2019 avec la propagation à 12 Membres et non-membres correspondant principalement à l'expansion de la PPA en Asie (Figure 7).

**Figure 7. Évolution du nombre de Membres de l'OIE et de non-membres ayant signalé la première apparition de la PPA dans le pays au cours de la période 2005-2022.** La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.



Une tendance similaire est observée en ce qui concerne le nombre de nouvelles divisions administratives où la maladie est apparue pour la première fois. Depuis 2005, la PPA s'est propagée à 135 nouvelles divisions administratives. Un pic a été constaté en 2018, avec 40 nouvelles zones infectées signalées (Figure 8).

**Figure 8. Évolution du nombre de nouvelles divisions administratives où la première apparition de la PPA a été signalée au cours de la période 2005-2022.** La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.



D'un point de vue spatial, la PPA présente une double dynamique : une expansion progressive lente et constante à l'intérieur des zones touchées (au niveau des pays ou entre pays) d'un côté et un saut soudain en dehors des zones touchées (propagation à de nouvelles zones ou régions) de l'autre.

Pour donner une idée de la dynamique de la maladie au niveau des pays ou entre pays, nous avons calculé la propagation spatiale de la PPA dans dix pays choisis de manière aléatoire parmi ceux touchés. Cette analyse n'est pas destinée à fournir une description exhaustive de la dynamique de la maladie, mais simplement à donner des exemples pour illustrer la variabilité de la propagation de la PPA dans différents pays. La propagation de la maladie est calculée pour chaque Membre comme la distance maximale atteinte par le(s) foyer(s) de PPA à partir du foyer primaire. La dynamique de la maladie semble très variable, allant d'une vitesse de propagation minimale de 4 km/mois à un maximum de 96 km/mois (avec une vitesse moyenne de  $32 \pm 31$  km/mois pour les pays sélectionnés). Plusieurs facteurs sont susceptibles d'avoir influencé ces valeurs, notamment le cycle épidémiologique de la maladie (domestique, sylvatique ou les deux), les facteurs environnementaux, les mesures en place dans les domaines de la sécurité biologique et de la gestion des animaux, l'application de mesures de prévention et de lutte ainsi que l'efficacité du pays en matière de suivi de la maladie et de notification à l'OIE. Cependant, l'évaluation de l'influence de ces facteurs dépasse le cadre de la présente analyse.

Par opposition à cette expansion progressive et constante au niveau des pays, la PPA a démontré sa capacité à s'installer d'un bond dans de nouvelles zones, principalement à cause d'une gestion du bétail inappropriée, des activités humaines et d'insuffisances en matière de sécurité biologique.

Pour illustrer notre propos, nous présentons ci-dessous quelques cas notables d'apparition inattendue de la PPA, éloignés d'autres foyers déclarés. Ce « saut » a été calculé comme la distance entre un foyer primaire apparaissant hors de l'aire de répartition connue de la PPA et le foyer le plus proche notifié au cours de la période étudiée.

- Géorgie : première réapparition en Europe en avril 2007 (à plus de 4500 km de tout autre lieu touché connu) ;
- Chine (Rép. populaire de) : première apparition en Asie en août 2018 (à plus de 5500 km de tout autre lieu touché connu) ;
- République dominicaine : première réapparition dans les Amériques en avril 2021 (à plus de 8000 km de tout autre lieu touché connu) ;
- Papouasie-Nouvelle-Guinée : première apparition en Océanie en mars 2020 (à plus de 2200 km de tout autre lieu touché connu) ;
- République tchèque : première apparition dans le pays, propagation régionale en Europe en juin 2017 (à plus de 400 km de tout autre lieu touché connu) ;
- Belgique : réapparition dans le pays, propagation régionale en Europe en septembre 2018 (à plus de 900 km de tout autre lieu touché connu) ;
- Allemagne : première apparition dans une nouvelle zone, propagation régionale en Europe en novembre 2021 (à plus de 150 km de tout autre lieu touché connu) ;
- Italie : réapparition dans le pays, propagation régionale en Europe en janvier 2022 (à plus de 800 km de tout autre lieu touché connu).

L'une des missions principales de l'OIE est l'information scientifique. À cette fin, l'Organisation collecte et analyse les données scientifiques les plus récentes relatives à la lutte contre les maladies animales. Ces informations sont ensuite mises à la disposition des Membres pour les aider à améliorer leurs méthodes de contrôle et d'éradication de ces maladies. Des lignes directrices sont préparées par le réseau des Centres collaborateurs et des Laboratoires de référence de l'OIE du monde entier. En cohérence avec ce rôle central, l'OIE a créé un référentiel dédié<sup>3</sup> sur son site Internet pour donner accès à un vaste éventail d'outils préparés par ses soins, tels que des documents de communication et des ressources de formation. Ces ressources comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- des documents de communication destinés au grand public, aux professionnels travaillant dans le secteur des transports ou le secteur porcine ;
- des ressources techniques (p. ex. Lignes directrices sur la compartimentation, manuel *ASF in wild boar ecology and biosecurity* [La peste porcine africaine chez le sanglier – écologie et biosécurité], numéro du *Panorama* de l'OIE sur la PPA, document technique produit par le Plan-cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières [GF-TADs]) ;
- des liens vers des pages dédiées sur les sites régionaux de l'OIE, vers des ressources de formation et des initiatives de renforcement des capacités (p. ex. formation régionale en Afrique sur l'analyse des risques à l'importation pour la peste porcine africaine<sup>4</sup>).

### Rapport bimensuel sur la situation de la PPA

Pour veiller à ce que les Membres, les non-membres, les autres parties prenantes et la communauté internationale soient autant que possible pleinement au fait de la situation mondiale de la peste porcine africaine, l'OIE communique des informations actualisées toutes les deux semaines, qu'elle publie sur son site Internet<sup>5</sup>. Ces rapports présentent un historique de la situation de la PPA, suivi par une mise à jour plus précise de la situation récente (2020-2022) au regard de l'apparition géographique et des conséquences de la maladie. La section finale de chaque rapport fait le point sur les changements épidémiologiques au cours des deux semaines précédentes. La situation et la dynamique de la maladie sont commentées afin de donner une brève interprétation épidémiologique et des recommandations. Il convient de souligner que la page consacrée à la peste porcine africaine, y compris le rapport sur la situation de la PPA, est l'une des plus consultées du site de l'OIE, avec plus de 2000 visites hebdomadaires.

<sup>3</sup> <https://www.oie.int/fr/maladie/peste-porcine-africaine/#ui-id-5>

<sup>4</sup> <https://rr-africa.oie.int/wp-content/uploads/2020/08/regional-training-workshop-ira-on-asf-africa-gftads-report.pdf>

<sup>5</sup> <https://www.oie.int/fr/maladie/peste-porcine-africaine/#ui-id-2>

## Conclusions

Tous les indicateurs présentés dans ce chapitre montrent une dégradation claire, constante et progressive de la situation épidémiologique de la peste porcine africaine à l'échelle mondiale en ce qui concerne l'extension de la distribution géographique de la maladie, notamment sa propagation à de nouveaux pays ainsi que sa progression dans de nouvelles zones à l'intérieur des pays déjà touchés.

Les données sur la propagation de la PPA confirment la capacité du virus à faire de grands bonds et à apparaître soudainement dans des zones éloignées de son aire de répartition connue. Ces grands sauts ont entraîné la première apparition ou la réapparition de la maladie sur de nouveaux continents (aboutissant à la distribution panzootique actuelle de la PPA), mais également sa progression brutale et significative à l'échelle nationale et régionale.

Ces données montrent le poids des activités humaines dans la propagation mondiale de la maladie et soulignent l'importance de la sensibilisation du grand public, en particulier des voyageurs, et de l'application de mesures de biosécurité strictes tout au long de la chaîne d'approvisionnement porcine.

Dans ce contexte, l'OIE recommande à ses Membres d'utiliser OIE-WAHIS pour notifier rapidement et de manière transparente toute information pertinente concernant l'apparition et l'évolution épidémiologique de la PPA. La détection et la notification précoces de la maladie, qui permettent une réponse rapide à des fins de prévention et de contrôle de la PPA, sont d'une importance capitale pour éviter toute dissémination ultérieure de la maladie.

Le rôle de l'OIE dans la diffusion des progrès les plus récents dans les connaissances scientifiques et dans la communication de manière compréhensible des facteurs responsables de la propagation de la PPA est crucial pour fournir des données probantes et des outils contribuant à réduire et à enrayer la propagation massive de la maladie et faisant progresser la stratégie du GF-TADs pour le contrôle mondial de la PPA.

Compte tenu du risque accru à l'échelle mondiale que représente la PPA pour tous les pays, l'OIE et la FAO poursuivent leur collaboration sous l'égide du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) afin d'aider les pays à prévenir et à contrôler la PPA et de limiter autant que possible les effets négatifs de la maladie sur la santé et le bien-être des porcs ainsi que sur le commerce international.

L'OIE recommande à ses Membres :

- de reconnaître l'importance de la communication sur les risques pour remédier aux pratiques à haut risque et renforcer les mesures de biosécurité, et de se servir des outils de communication élaborés par l'OIE afin de sensibiliser les groupes de parties prenantes clés à la PPA ainsi qu'aux mesures de prévention et de lutte pertinentes ;
- de mettre en œuvre les normes internationales scientifiquement fondées et les lignes directrices de l'OIE afin de renforcer la détection précoce et le contrôle parmi les Membres ;
- de mettre en place des mesures de biosécurité strictes, notamment la vigilance aux frontières afin de prévenir les mouvements illégaux de produits infectés par la PPA ;
- d'appliquer les normes et lignes directrices pertinentes de l'OIE afin de garantir la sécurité du commerce international de produits issus des porcs et d'atténuer le risque d'incursion de la PPA, sans pour autant instaurer des barrières sanitaires injustifiées susceptibles de porter atteinte aux échanges. Cela inclut l'utilisation des lignes directrices de l'OIE sur la compartimentation ainsi que la documentation technique produite par l'OIE pour informer ses Membres ;
- d'exploiter les partenariats public-privé (PPP) et de promouvoir la collaboration intersectorielle au niveau national, régional et mondial pour permettre de parvenir plus rapidement et plus efficacement au contrôle de la PPA ;
- d'adapter la surveillance de la PPA et les campagnes de sensibilisation associées au contexte épidémiologique local, en tenant compte de la présence de souches peu virulentes susceptibles de faire obstacle à la surveillance clinique ;
- de poursuivre leur engagement et de maintenir les ressources ainsi que de faire participer toutes les parties prenantes concernées des secteurs public et privé aux efforts de lutte contre la maladie. Les programmes de surveillance doivent également couvrir les populations de suidés sauvages et féroces là où elles jouent un rôle dans l'épidémiologie de la maladie. Les Membres de l'OIE doivent en outre garantir l'accès à des diagnostics de laboratoire de qualité pour la PPA, capables d'identifier le virus conformément aux normes contenues dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE.

## 2.2. Infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité

L'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) est causée par le virus de l'influenza A appartenant à la famille des orthomyxoviridés.

Selon les données OIE-WAHIS, l'IAHP a entraîné la mort et l'abattage de plus de 246 millions de volailles dans les élevages, les basses-cours, les villages et sur les marchés touchés à travers le monde entre 2005 et 2020, avec des pics en 2006 et en 2016. De plus, la mise à mort préventive autour des foyers a été appliquée dans plusieurs pays, augmentant considérablement les effets de la maladie.

En 2006 et en 2016, près d'un quart des pays du monde ont été touchés par l'IAHP<sup>6</sup> chez les volailles. L'influenza aviaire (IA) demeure en outre un problème majeur de santé publique. Ces vingt dernières années et jusqu'au 3 février 2022, l'homme a occasionnellement été infecté par les sous-types H5N1 (environ 850 cas déclarés, dont la moitié s'est soldée par un décès), H7N9 (approximativement 1500 cas signalés) et H5N6 (environ 65 cas déclarés, dont près de la moitié s'est soldée par un décès), et des cas sporadiques ont été signalés pour quelques autres sous-types.<sup>7,8,9</sup>

D'après les données transmises à l'OIE depuis 2005, c'est en septembre que la propagation de l'IAHP chez les volailles est la plus faible, elle commence à augmenter en octobre et atteint son pic en février<sup>10</sup>. La Figure 9 présente un résumé de la situation signalée au moyen du système d'alerte précoce lors de chaque vague saisonnière, entre 2005 et 2022, jusqu'au 3 février. Comme l'illustre la figure, le nombre de pays touchés par l'IAHP chez les volailles et chez les oiseaux autres que les volailles était très élevé en 2020/2021 et comparable aux pics précédents observés en 2005/2006 et en 2016/2017. Des résultats similaires sont constatés pour le nombre de foyers chez les volailles, tandis que le nombre de pertes de volailles était plus élevé en 2020/2021 que lors de toutes les vagues saisonnières antérieures. Même si les données pour la vague 2021/2022 n'étaient encore que partielles au 3 février 2022, les chiffres indiquent que la maladie entraînait déjà des répercussions importantes.

### Figure 9. Évolution du nombre de pays et territoires touchés par l'IAHP, du nombre de foyers chez les volailles et des pertes correspondantes\*, par vague saisonnière d'IA, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2005 et le 3 février 2022

\*Les pertes sont définies comme la somme du nombre de volailles mortes et abattues et éliminées dans les foyers. La mise à mort préventive dans les zones environnantes n'est pas incluse dans les pertes.

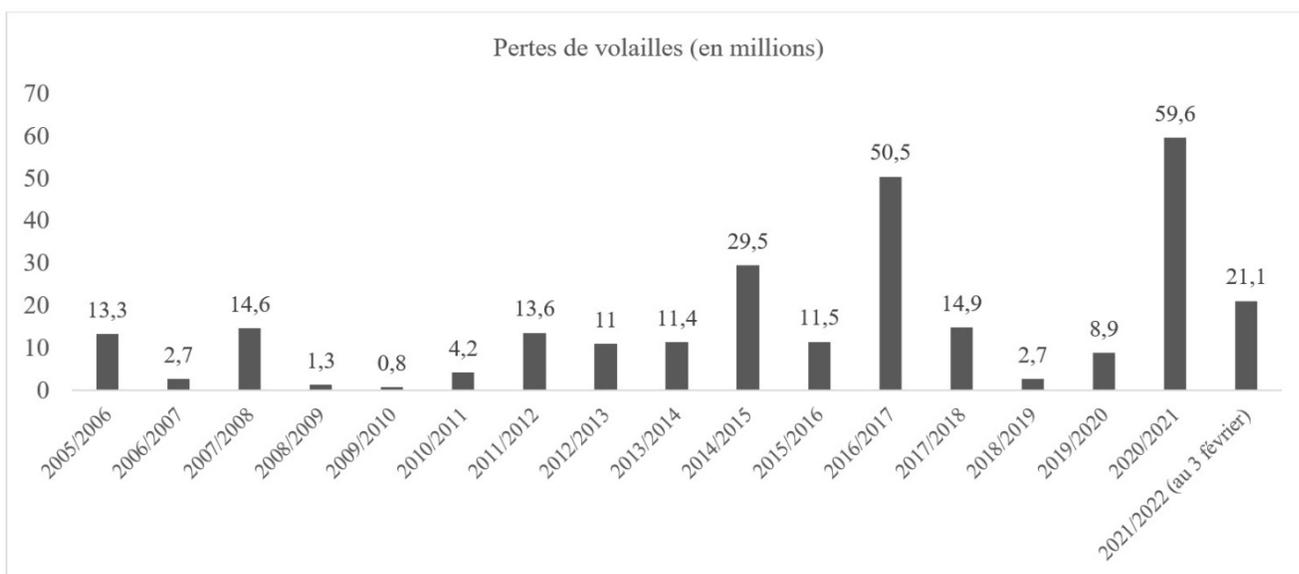
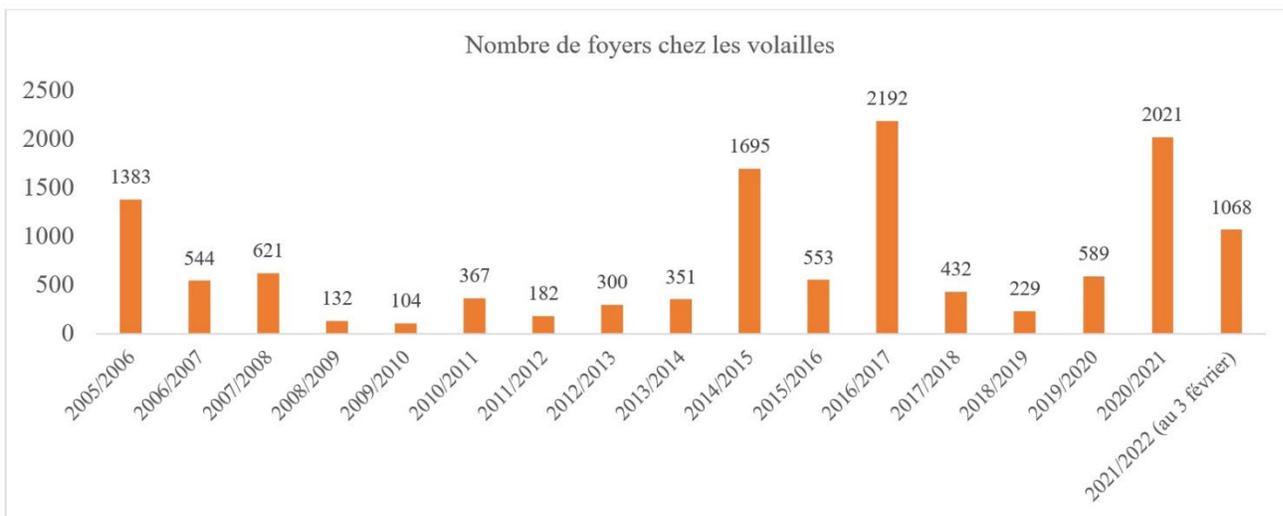
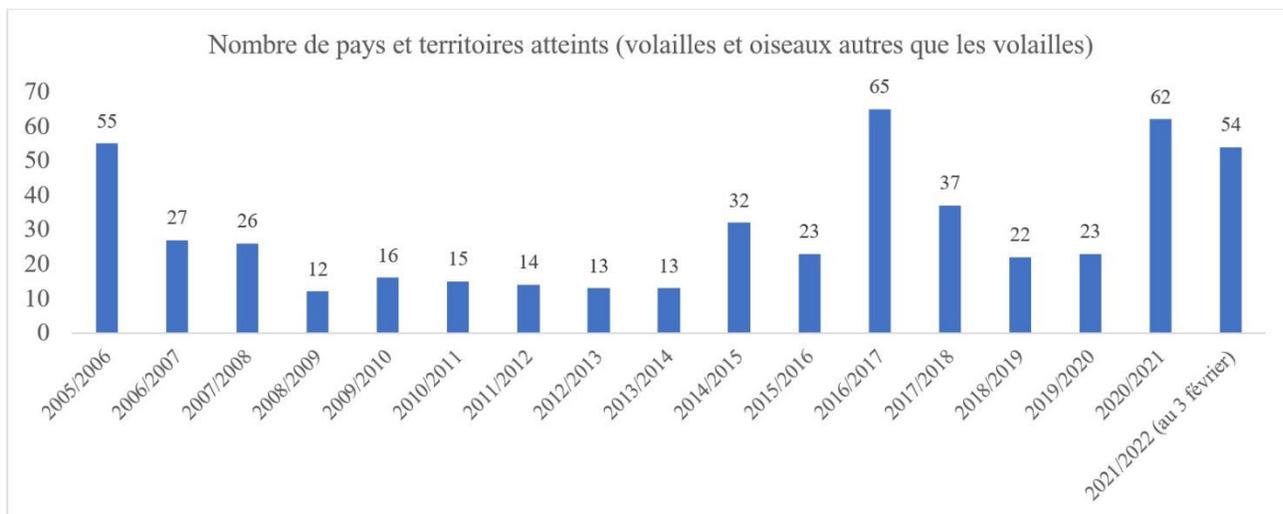
<sup>6</sup> Awada L., Tizzani P., Noh S. M., Ducrot C., Ntsama F., Caceres P., Mapipe N. et Chalvet-Monfray K., 2018. Global dynamics of highly pathogenic avian influenza outbreaks in poultry between 2005 and 2016 - Focus on distance and rate of spread. *Transboundary and Emerging Diseases*, 65, 2006–2016. <https://doi.org/10.1111/tbed.12986>

<sup>7</sup> OMS, Nombre cumulé de cas humains confirmés de grippe aviaire A(H5N1) notifiés à l'OMS, 2003-2021, [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/influenza/h5n1-human-case-cumulative-table/2021\\_april\\_tableh5n1.pdf?sfvrsn=fc40672c\\_5&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/influenza/h5n1-human-case-cumulative-table/2021_april_tableh5n1.pdf?sfvrsn=fc40672c_5&download=true)

<sup>8</sup> OMS, Grippe aviaire et autres gripes zoonotiques, [https://www.who.int/health-topics/influenza-avian-and-other-zoonotic#tab=tab\\_1](https://www.who.int/health-topics/influenza-avian-and-other-zoonotic#tab=tab_1)

<sup>9</sup> OMS, Mise à jour hebdomadaire sur la grippe aviaire, numéro 830, [https://www.who.int/docs/default-source/wpro---documents/emergency/surveillance/avian-influenza/ai-20220204.pdf?sfvrsn=223ca73f\\_183](https://www.who.int/docs/default-source/wpro---documents/emergency/surveillance/avian-influenza/ai-20220204.pdf?sfvrsn=223ca73f_183)

<sup>10</sup> OIE, Influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) - Rapport de situation 25 (en anglais), <https://www.oie.int/en/document/high-pathogenicity-avian-influenza-hpai-situation-report-25/>



La Figure 10 présente la distribution mondiale des foyers d'IAHP notifiés à l'OIE au moyen du système d'alerte précoce, ainsi que les sous-types correspondants en circulation, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 3 février 2022. Comme le montre la figure, la plupart des régions du monde ont été touchées par l'IAHP, mais c'est en Europe que le nombre de foyers notifiés a été de loin le plus élevé.

Quarante pays et territoires ont signalé des foyers d'IAHP chez les volailles entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 3 février 2022. La Moldavie a fait état de la première apparition de la maladie dans le pays le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le sous-type H5N1 a été détecté chez des oiseaux de basse-cour et, au 3 février 2022, un foyer avait été signalé et l'événement se poursuivait. Par ailleurs, l'Espagne, la Bulgarie et la Russie ont respectivement déclaré que l'IAHP chez les volailles avait atteint de nouvelles zones du pays, tandis que la Norvège a notifié la première apparition du sous-type H5N1.

Quarante-deux pays et territoires ont signalé des foyers d'IAHP chez les oiseaux autres que les volailles (oiseaux sauvages compris) entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 3 février 2022. L'Allemagne, la Chine (Rép. populaire de), l'Espagne, la France, la Namibie, le Portugal, le Royaume-Uni et la Russie ont respectivement indiqué que la maladie avait atteint de nouvelles zones du pays. Par ailleurs, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège et le Taipei chinois ont fait part de la première apparition du sous-type H5N1.

Concernant l'IAHP chez les oiseaux sauvages, un nombre sans précédent de foyers a tué des milliers d'entre eux en Israël (plus de 8000 grues cendrées (*Grus grus*), à cause du H5N1, entre novembre 2021 et janvier 2022) et au Royaume-Uni (plusieurs centaines d'oiseaux, également à cause du H5N1, entre octobre 2021 et janvier 2022). En outre, un virus d'IAHP H5N1 détecté au Canada et aux États-Unis d'Amérique (en décembre 2021) a marqué la première identification d'un virus d'IAHP H5 de la lignée A/goose/Guangdong/1/96 dans les Amériques depuis juin 2015, indiquant que la maladie était propagée par les oiseaux sauvages à l'échelle planétaire.

En réponse à ces foyers, les spécialistes du réseau mondial d'expertise OIE/FAO sur la grippe animale (OFFLU) ont échangé des données épidémiologiques et expérimentales ainsi que les protocoles de diagnostic nécessaires pour guider les politiques de surveillance et de lutte et créer des partenariats techniques entre laboratoires<sup>11</sup>.

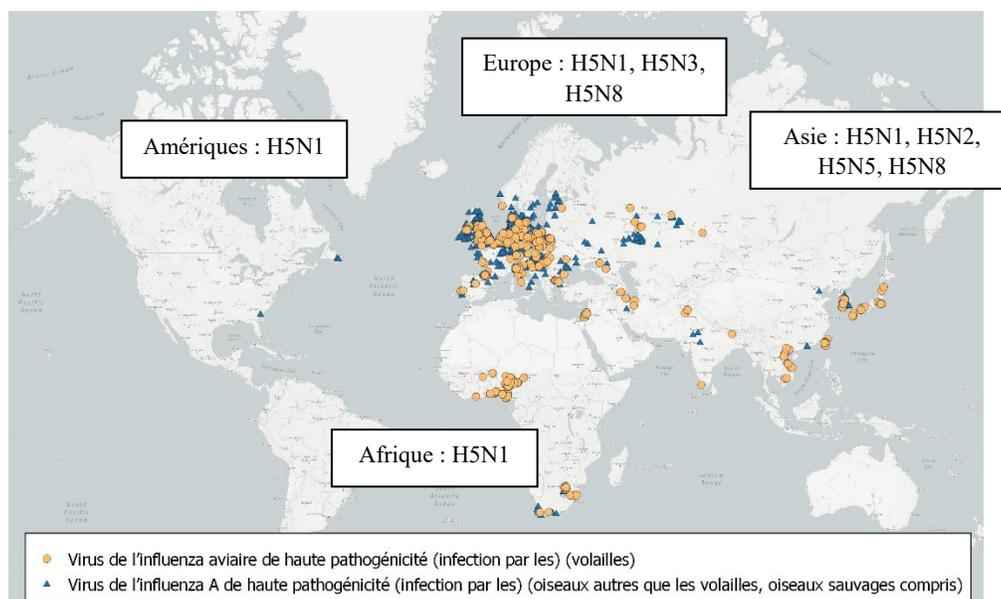
L'OIE dispose d'une procédure permettant à ses Membres de publier une autodéclaration de statut indemne d'IAHP (parmi d'autres maladies listées par l'OIE) pour leur pays, ou une zone ou un compartiment dans leur pays, conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Ces déclarations fournissent des éléments probants documentés du respect des dispositions des chapitres des *Codes* considérés comme pertinents par le pays concerné. Au 3 février 2022, 22 Membres de l'OIE<sup>12</sup> avaient publié une autodéclaration de statut indemne d'IAHP chez les volailles<sup>13</sup>.

**Figure 10. Distribution mondiale des foyers d'IAHP (et des sous-types correspondants en circulation, par région) notifiés à l'OIE au moyen du système d'alerte précoce entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 3 février 2022**

<sup>11</sup> Déclaration de l'OFFLU sur la grippe aviaire (en anglais), 10 novembre 2021, <https://www.offlu.org/wp-content/uploads/2021/11/OFFLU-November2021-Final.pdf>

<sup>12</sup> Autriche, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Colombie, Égypte (pour des compartiments), El Salvador, Équateur (pour une zone), Espagne, Finlande, Guatemala, Honduras, Indonésie, Irlande, Malaisie, Pakistan (pour H5N1), Pérou, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie (pour des zones), Ukraine et Uruguay.

<sup>13</sup> <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/auto-declaration-du-statut-d'une-maladie/>



Le Tableau 1 présente les détails des sous-types en circulation chez les volailles par région géographique. Au 3 février 2022, le sous-type prédominant observé lors de la saison épidémique actuelle était le sous-type H5N1, 94 % des foyers notifiés pendant cette vague étant associés à ce sous-type. Il s’agissait du seul sous-type en circulation chez les volailles en Afrique, tandis qu’une plus grande diversité virale était observée en Asie et en Europe. Il est intéressant de noter que ce sous-type était moins fréquemment signalé l’année précédente, loin derrière H5N8<sup>14</sup>. Cela reflète les changements constatés dans la diversité virale de l’IAHP au fil des années. Dans l’ensemble, la plupart des foyers notifiés (74 %) se trouvaient en Europe.

**Tableau 1. Nombre de foyers d’IAHP chez les volailles, par sous-type et par région géographique, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 3 février 2022**

Sous-type	Afrique	Asie	Europe	Total
Non typé			10	10
H5		5	9	14
H5N1	111	123	774	1008
H5N2		13		13
H5N5		7		7
H5N8		15	2	17
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>163</b>	<b>795</b>	<b>1069</b>

L’OIE produit des synthèses régulières des informations communiquées dans OIE-WAHIS et les publie sur son site Internet<sup>15</sup>.

En 2021, après une évaluation de la conformité de l’influenza aviaire de faible pathogénicité avec les critères d’inscription sur la Liste de l’OIE, le Chapitre 1.3 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l’OIE a été modifié, et l’inclusion dans les maladies listées par l’OIE de l’infection « chez les oiseaux domestiques ou sauvages captifs par les virus de l’influenza aviaire de faible pathogénicité dont la transmission naturelle à l’homme a été prouvée et est associée à des conséquences graves » a été adoptée. L’exigence de notification de la maladie est entrée en vigueur en janvier 2022. Au 3 février, aucun événement de ce genre n’avait été détecté et signalé à l’OIE.

<sup>14</sup> OIE, Situation actuelle de la santé animale dans le monde : analyse des événements et des tendances, 2021, [https://web.oie.int/download/SG/2021/F\\_88SG\\_2.pdf](https://web.oie.int/download/SG/2021/F_88SG_2.pdf)

<sup>15</sup> Rapports de situation de l’OIE sur la grippe aviaire (en anglais), <https://www.oie.int/fr/maladie/influenza-aviaire/#ui-id-5>

Dans ce contexte, au 3 février 2022, la vague saisonnière 2021/2022 avait également été marquée par une augmentation du nombre d'infections humaines par des virus de sous-type H5N6 en Chine (Rép. populaire de)<sup>16</sup>. Comme l'explique l'OMS, l'accroissement du nombre de cas humains notifiés d'infection par le sous-type A(H5N6) reflète peut-être la circulation continue du virus chez les oiseaux ainsi que le renforcement du système de surveillance et des capacités de diagnostic, résultat direct de la réponse à la pandémie de COVID-19<sup>9</sup>. Le 6 janvier 2022, le Royaume-Uni a également notifié à l'OMS la détection d'un cas humain confirmé en laboratoire d'influenza aviaire A(H5) dans le sud-ouest de l'Angleterre, qui a ensuite été confirmé comme un cas de H5N1. Avant celui-ci, le cas le plus récemment signalé chez l'homme datait d'octobre 2020 au Laos. Le cas au Royaume-Uni était le premier cas d'infection humaine par le virus de l'influenza A(H5) notifié dans le pays. Il est demeuré cliniquement asymptomatique et il s'agit du seul cas de détection du virus. Heureusement, aucune de ces vagues n'a eu une transmissibilité durable chez l'homme. Néanmoins, le réseau OFFLU a continué à alimenter les données génétiques et antigéniques concernant les virus grippaux zoonotiques signalés en 2021 à l'OMS aux fins de la préparation aux pandémies.

### **Conclusions**

Compte tenu de l'évolution de la situation mondiale de l'influenza aviaire décrite ci-dessus et des incidences importantes de la maladie sur la santé animale et humaine, l'OIE recommande à ses Membres de veiller au partage rapide des informations dans OIE-WAHIS ainsi qu'au suivi global de la situation sur leurs territoires.

En 2021, l'épidémie d'influenza aviaire est restée une menace pour la santé animale dans le monde entier, avec un grand nombre de détections signalées et des millions de volailles touchées aux quatre coins des continents européen, asiatique, africain et américain.

Concernant la menace zoonotique associée aux virus de l'influenza aviaire, au 3 février 2022, l'OMS estimait qu'elle demeurait élevée en raison de la propagation des virus parmi les oiseaux, mais considérait que le risque pandémique global associé au virus A(H5) n'avait pas beaucoup évolué par rapport aux années précédentes<sup>9</sup>.

Dans ce contexte, l'OIE recommande à ses Membres d'intensifier leurs efforts de surveillance, de mettre en place des mesures de sécurité biologique strictes dans les élevages pour prévenir l'introduction de la maladie, de continuer à notifier rapidement les foyers d'influenza aviaire aussi bien chez les volailles que chez les espèces autres que les volailles, et de maintenir le haut niveau de qualité des informations fournies afin de faciliter la détection précoce et la réponse rapide aux menaces potentielles tant pour la santé animale que publique.

Le travail de l'OFFLU est également important pour aider à réduire les répercussions négatives des virus de la grippe animale grâce à la reconnaissance et à la caractérisation précoces des souches virales émergentes et pour promouvoir une collaboration efficace entre les spécialistes de la santé animale et le secteur de la santé humaine aux fins de la préparation aux pandémies.

### **2.3. Infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux**

Le COVID-19, causé par l'infection due au SARS-CoV-2, est une maladie humaine très probablement de source animale, qui, à la suite d'une transmission interhumaine généralisée, est devenue une pandémie. Au 3 février 2022, près de 390 millions de cas humains confirmés avaient été signalés à travers le monde, s'accompagnant de plus de 5,7 millions de décès. La nature de ce nouveau virus zoonotique, sa vaste distribution et la sensibilité de certaines espèces animales à l'infection signifient que tout contact étroit entre les hommes et les animaux peut entraîner des infections chez ces derniers. Inversement, pour certaines espèces animales, il existe également des preuves qu'un contact étroit avec des animaux infectés représente une source potentielle d'infection pour l'homme.

<sup>16</sup> OMS, Assessment of risk associated with highly pathogenic avian influenza A(H5N6) virus, [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/influenza/avian-and-other-zoonotic-influenza/a\(h5n6\)-risk-assessment.pdf?sfvrsn=e945a0b9\\_12&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/influenza/avian-and-other-zoonotic-influenza/a(h5n6)-risk-assessment.pdf?sfvrsn=e945a0b9_12&download=true)

Sur la base de la définition figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, l'OIE considère que le SARS-CoV-2 est une *maladie émergente*. L'infection par le SARS-CoV-2 étant considérée comme une *maladie émergente*, l'OIE encourage vivement ses Membres à signaler dans OIE-WAHIS toute apparition de cas d'infection chez les animaux correspondant à la définition donnée dans les lignes directrices de l'OIE<sup>17</sup>. Ces notifications sont essentielles, car elles permettent de mieux comprendre l'importance épidémiologique de ces cas pour la santé animale, la biodiversité et la santé humaine.

Cette section donne une vue d'ensemble de l'évolution mondiale de l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux à travers les cas notifiés officiellement à l'OIE par ses Membres. OIE-WAHIS est à ce jour l'une des bases de données les plus exhaustives sur les cas de SARS-CoV-2 chez les animaux et constitue l'une des sources de référence pour le grand public et pour la communauté scientifique internationale.

Si la propagation communautaire et internationale de la pandémie actuelle est principalement due à la transmission interhumaine, le nombre de cas d'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux ne cesse d'augmenter, bien qu'ils restent encore occasionnels. La plupart des cas ont été signalés chez des animaux de compagnie et des animaux de zoo, tandis que certains pays ont connu une prévalence élevée de foyers dans les élevages de visons et que des variants ont été identifiés chez les mustélidés. Le virus a également été identifié dans des populations de cerfs de Virginie vivant en liberté, suscitant des préoccupations quant à l'établissement potentiel d'un réservoir dans la faune sauvage. Les preuves apportées par les évaluations des risques, les enquêtes épidémiologiques et les études expérimentales indiquent que les animaux ne jouent pas un rôle significatif dans la propagation du SARS-CoV-2, qui se poursuit en raison de la transmission interhumaine.

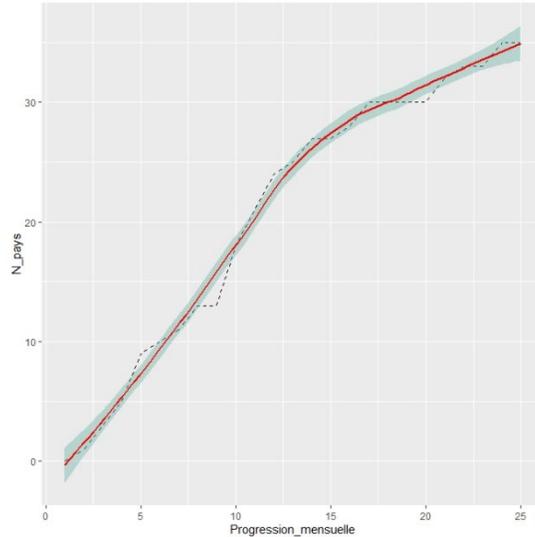
#### Évolution de la situation en matière de notification depuis le début de la pandémie chez l'homme

Depuis le début de la pandémie de SARS-CoV-2 chez l'homme, plusieurs pays ont signalé l'apparition de la maladie chez les animaux, soit sur la base de l'Article 1.1.5.<sup>18</sup> du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ou dans OIE-WAHIS, conformément à l'Article 1.1.4. Au 3 février 2022, 35 pays situés dans les Amériques, en Afrique, en Asie et en Europe avaient notifié l'apparition de la maladie, avec 645 foyers au total chez 19 espèces animales différentes. La Figure 11 montre l'évolution du nombre cumulé de pays ayant signalé la présence du SARS-CoV-2 chez les animaux. L'augmentation progressive du nombre de pays déclarants est probablement due à une amélioration de l'activité de surveillance spécifique chez les animaux. Il est important de souligner que l'homme est toujours considéré comme le moteur essentiel de la pandémie de COVID-19 et que le suivi de l'activité de la maladie chez les animaux doit être mené à bien en gardant à l'esprit que les objectifs principaux sont de comprendre : 1) la sensibilité des différentes espèces domestiques et sauvages ; 2) la dynamique de la transmission au sein des populations animales sensibles et à d'autres espèces sensibles, dont les humains ; 3) les conséquences de l'infection par le SARS-CoV-2, notamment la présentation clinique, l'excrétion virale et l'évolution du virus.

**Figure 11. Évolution du nombre cumulé de pays ayant signalé la présence du SARS-CoV-2 chez les animaux au cours de la période 2020-2022 (jusqu'au 3 février 2022).** La ligne en pointillé représente les données originales et la ligne rouge la tendance interpolée faisant appel à la méthode de la régression locale. Les zones vert clair représentent l'erreur standard de l'interpolation.

<sup>17</sup> <https://www.oie.int/fr/document/considerations-relatives-aux-prelevements-dechantillons-aux-epreuves-de-depistage-et-a-la-declaration-de-cas-de-sars-cov-2-chez-les-animaux/>

<sup>18</sup> Même si les Pays membres sont uniquement tenus de notifier les maladies listées et les maladies émergentes, ils sont également encouragés à communiquer à l'OIE toute autre information zoonositaire importante.

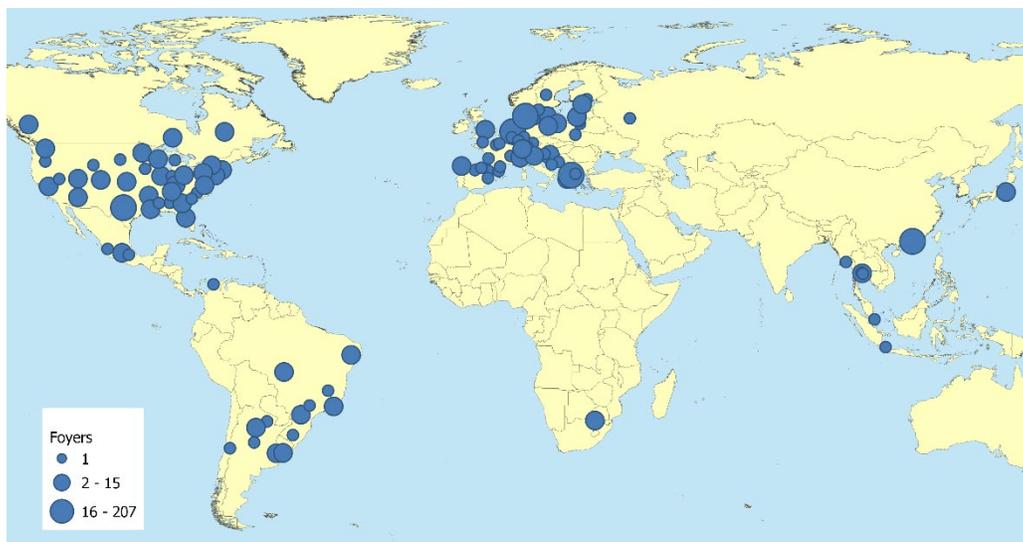


Pour la période allant de janvier 2020 au 3 février 2022, 69 NI et 107 RS (soit une moyenne de 1,5 RS transmis pour chaque NI), auxquels s'ajoutent 46 rapports, conformément à l'Article 1.1.5. du *Code terrestre*, ont été adressés à l'OIE.

Il est important de souligner que le SARS-CoV-2 était la troisième maladie la plus fréquemment signalée en 2021 et début 2022, après l'IA et la PPA. Conformément aux lignes directrices fournies par l'OIE<sup>17</sup>, les Membres et les non-membres ont partagé plusieurs détails importants sur l'apparition de la maladie chez les animaux en utilisant l'option de texte libre de la section des commentaires épidémiologiques.

La distribution géographique mondiale des foyers de SARS-CoV-2 chez les animaux est représentée à la Figure 12. La plupart des foyers notifiés se trouvaient en Europe et en Amérique du Nord, puis en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est. Compte tenu de la précision des informations communiquées, OIE-WAHIS est maintenant la base de données la plus exhaustive sur les cas de SARS-CoV-2 confirmés officiellement chez les animaux dans le monde.

**Figure 12. Distribution mondiale des foyers de SARS-CoV-2 notifiés à l'OIE chez 19 espèces animales (au 3 février 2022). Remarque : la taille des points sur la carte est proportionnelle au nombre de foyers signalés.**



## Évolution du SARS-CoV-2 chez les espèces hôtes signalées à l'OIE

Pour ce qui est de l'évolution et des tendances de la maladie, il est important de souligner l'augmentation progressive du nombre et de la variété des hôtes sensibles depuis le premier cas notifié chez un chien de Hong Kong (RAS-RPC) en février 2020. Le Tableau 2 présente le nombre d'espèces (N = 19) sensibles au SARS-CoV-2 officiellement signalées à l'OIE. La liste des animaux sensibles comprend des animaux de compagnie (chats, chiens, hamsters, furets), plusieurs espèces de zoo (félins en particulier) et des animaux sauvages (cerfs de Virginie).

**Tableau 2. Nombre d'espèces (N = 19) sensibles au SARS-CoV-2 officiellement signalées à l'OIE, par région (au 3 février 2022)**

Espèce	Région																			
	Chat	Chien	Vison	Loutre	Furet	Lion	Tigre	Puma	Léopard des neiges	Gorille	Cerf de Virginie	Chat viverrin	Binturong	Coati à queue annelée	Hyène tachetée	Lynx d'Eurasie	Lynx du Canada	Hippopotame	Hamster	
Afrique						Oui		Oui												
Amériques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui			
Asie	Oui	Oui				Oui	Oui													Oui
Europe	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui									Oui		Oui		

## Activités spécifiques liées aux renseignements sur les épidémies concernant le SARS-CoV-2 chez les animaux

Afin de mieux suivre l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux, l'équipe de l'OIE responsable des renseignements sur les épidémies a créé un algorithme de recherche spécifique dans EIOS pour identifier et suivre les actualités publiées dans les médias et dans les revues scientifiques. Une catégorie de recherche « animaux et coronavirus » a été incluse dans le système EIOS à cet effet<sup>19</sup>. Cette catégorie a été créée en octobre 2020 et au 3 février 2022, elle avait déjà permis de collecter plus de 41 500 éléments d'information pour étude et analyse par l'équipe de l'OIE chargée des renseignements sur les épidémies. Comme c'est le cas pour les autres activités de recherche active de l'OIE, lorsque des différences avec les rapports officiels ont été détectées, l'OIE a contacté les pays concernés pour leur demander des précisions ainsi que la transmission d'informations officielles si nécessaire.

## Actions de l'OIE autour du SARS-CoV-2, lignes directrices et groupes consultatifs

Outre les actions entreprises dans une perspective de notification, l'OIE travaille intensivement avec son réseau d'experts et en étroite coopération avec ses Membres afin de mieux comprendre le virus et son émergence et de renforcer les capacités des pays pour faire face à cette crise aux multiples facettes. À cette fin, l'OIE a mis en place un **système de gestion des incidents** destiné à coordonner sa réponse au COVID-19 aussi bien au sein de l'Organisation qu'avec ses partenaires externes clés. Dans ce cadre, plusieurs Groupes consultatifs d'experts ont été créés. Les résultats des réunions de ces groupes ainsi que les lignes directrices pertinentes de l'OIE sont disponibles en ligne sur son portail COVID-19<sup>20</sup>. Parmi les informations les plus récentes publiées sur le portail, citons le document « Réflexions sur la surveillance du SARS-CoV-2 chez les animaux ».

<sup>19</sup> Voir la première section du présent rapport pour plus d'informations sur le système EIOS.

<sup>20</sup> <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/urgence-et-resilience/covid-19/#ui-id-4>

## Rapport de situation mensuel sur le SARS-CoV-2

Afin de communiquer à ses partenaires, à ses parties prenantes externes et au grand public les mises à jour importantes relatives à l'évolution de la situation du SARS-CoV-2 chez les animaux, depuis mai 2021, l'OIE publie un rapport mensuel qui comprend les informations essentielles actualisées sur la situation de la maladie à l'échelle mondiale et met particulièrement l'accent sur l'évolution récente au cours du mois écoulé. Tous ces rapports de situation sont disponibles sur le portail COVID-19<sup>21</sup>.

### **Conclusions**

Les rapports officiels sur l'apparition du SARS-CoV-2 chez les animaux ne cessent d'augmenter depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les informations officielles transmises à l'OIE montrent une tendance à la hausse pour ce qui est de la distribution géographique, du nombre d'espèces sensibles identifiées ainsi que du nombre de rapports reçus. Le SARS-CoV-2 est aujourd'hui la troisième maladie la plus fréquemment notifiée dans OIE-WAHIS.

L'OIE recommande à ses Membres de continuer à informer la communauté mondiale si des cas de SARS-CoV-2 apparaissent chez les animaux afin de permettre le recueil et le partage de toute information pertinente susceptible d'aider à mieux comprendre l'épidémiologie et la dynamique de la maladie.

L'OIE recommande également à ses Membres de communiquer autant de détails complémentaires que possible en renseignant la section des commentaires épidémiologiques dans leurs rapports de notification immédiate et leurs rapports de suivi. Dans le cadre de la collaboration « Une seule santé » avec l'OMS, il convient d'accorder une attention particulière aux détails fournis sur la souche isolée chez les animaux de façon à permettre le suivi rigoureux de toute souche potentiellement préoccupante.

### **3. Rapports des Membres sur les maladies des animaux aquatiques**

Conformément aux normes pertinentes de l'OIE, les Membres sont tenus de communiquer les données relatives aux maladies des animaux aquatiques dans OIE-WAHIS en utilisant deux canaux principaux :

- a) Les notifications immédiates et les rapports de suivi : ces rapports sont exigés des Membres uniquement en cas d'événements exceptionnels relatifs aux maladies listées par l'OIE et aux maladies émergentes (comme décrit au Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE). Seul un nombre limité de Membres notifient ces événements exceptionnels tout au long de l'année.
- b) Les rapports semestriels : pour chaque maladie listée par l'OIE, les Membres sont tenus d'envoyer tous les six mois des informations sur la situation de la maladie (présence/absence/aucune information recueillie), les mesures de prévention et de lutte mises en œuvre, et, en cas de présence de la maladie, les données agrégées concernant le nombre de foyers, de cas, de morts, etc. Ces renseignements sont demandés pour toutes les maladies listées par l'OIE et couvrent aussi bien les situations zoonosaires stables que les situations évolutives.

Cette section du rapport donne une vue d'ensemble de la notification des maladies des animaux aquatiques par les Membres de l'OIE au moyen des rapports semestriels.

Entre 2005 et 2019, en moyenne, 142 Membres et 14 non-membres ont transmis des rapports semestriels chaque semestre pour les maladies des animaux aquatiques. Au 3 février 2022, 56 et 48 Membres seulement (auxquels s'ajoutent quelques non-membres) avaient transmis leurs rapports pour 2020 et 2021, respectivement. Ces chiffres étaient bien inférieurs à ceux des années précédentes, une augmentation dans les mois suivants étant attendue. En effet, l'envoi de ces rapports prend généralement du temps. Par ailleurs, dans le cadre du passage de l'ancien WAHIS au nouveau système OIE-WAHIS en 2021, l'OIE a demandé à ses Membres de suspendre temporairement la communication de leurs rapports semestriels entre juin 2020 et février 2021. Enfin, les perturbations engendrées par la pandémie de COVID-19 ont allongé, de manière compréhensible, les délais de notification pour 2020 et 2021.

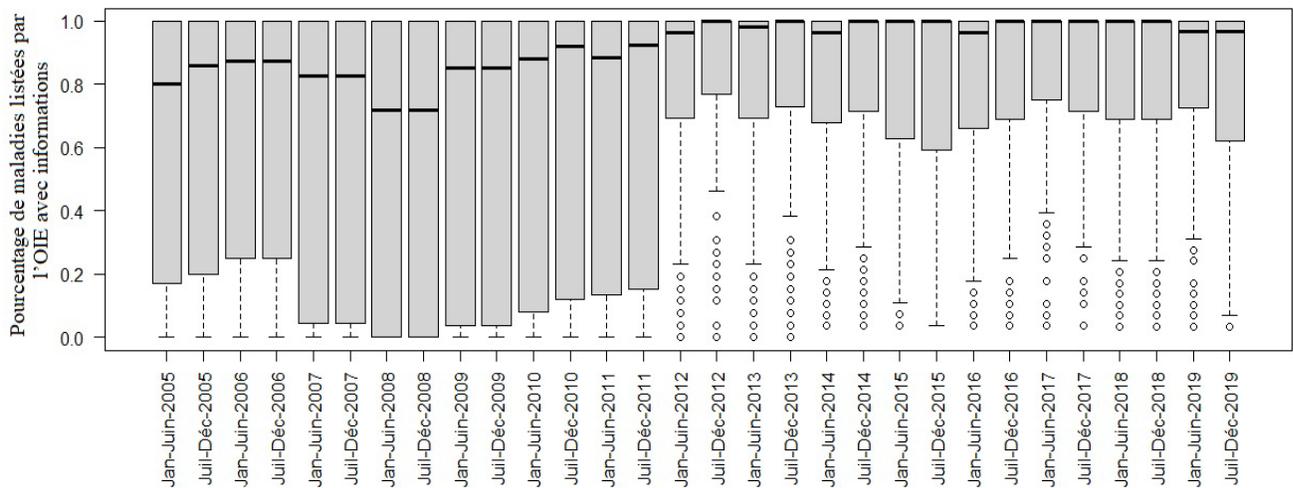
<sup>21</sup> <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/urgence-et-resilience/covid-19/#ui-id-3>

La Figure 13 présente, pour chaque semestre entre 2005 et 2019, la distribution des pays/territoires déclarants sur la base du pourcentage de maladies listées par l'OIE pour lesquelles des informations ont été fournies dans les rapports. Comme l'illustre le graphique, les valeurs des médianes et des premiers quartiles étaient inférieures entre 2005 et 2011 à celles de la période allant de 2012 à 2019. En d'autres termes, les pays communiquaient des informations pour un plus faible pourcentage de maladies listées par l'OIE avant 2012. Cela peut s'expliquer par l'évolution de WAHIS cette année-là, lorsque les informations semestrielles ont été divisées en deux rapports : l'un pour les animaux terrestres et l'autre pour les animaux aquatiques (tandis que les informations étaient fournies dans le même rapport avant 2012). Ce changement a facilité la circulation de l'information pour les animaux aquatiques. De plus, à l'époque, l'OIE avait investi des ressources dans des programmes de soutien et de formation complémentaires pour ses Points focaux concernés par la notification. Depuis 2012, la médiane a constamment été élevée (proche de 100 %) et le premier quartile proche de 70 %. En d'autres termes, 75 % des pays et territoires déclarants ont fourni des informations pour plus de 70 % des maladies listées par l'OIE, et la moitié d'entre eux ont transmis des informations pour la quasi-totalité des maladies listées par l'OIE au cours de cette période.

**Figure 13. Distribution des pays et territoires déclarants, sur la base du pourcentage de maladies des animaux aquatiques listées par l'OIE pour lesquelles des informations ont été fournies dans les rapports semestriels, pour chaque semestre entre 2005 et 2019, au 3 février 2022**

*Pour chaque semestre, les résultats sont présentés sous forme de boîtes à moustaches. Le pays ayant le plus faible pourcentage de maladies listées par l'OIE dont la situation est connue apparaît à la fin de la « moustache » inférieure. Le premier quartile (Q1) est le bas de la boîte. La médiane est représentée sous forme de ligne au centre de la boîte. Le troisième quartile (Q3) est représenté en haut de la boîte. Le pays avec le pourcentage maximal apparaît à la fin de la « moustache » supérieure. Les valeurs aberrantes sont représentées par des points.*

*Au 3 février 2022, les résultats pour 2020 et 2021 reposaient sur un plus petit nombre de rapports que les autres années en raison des retards de notification. C'est pourquoi les résultats de ces deux années ont été exclus de l'analyse.*



Les résultats ont été ventilés par régions géographiques du monde et par groupes d'animaux (poissons, crustacés, mollusques, amphibiens). Les médianes sont présentées à la Figure 14. Comme le montrent les graphiques, entre 2005 et 2012, des disparités marquées ont été observées entre les régions du monde. Entre 2005 et 2007, les médianes pour l'Afrique et l'Asie étaient inférieures à celles des Amériques, de l'Europe et de l'Océanie. Entre 2008 et 2011, la médiane pour l'Afrique (entre 5 % et 25 %) était bien inférieure à celle des autres régions du monde. En d'autres termes, au cours de cette période, plus de la moitié des pays et territoires déclarants en Afrique ont transmis des informations sur moins de 25 % des maladies des animaux aquatiques listées par l'OIE. À partir de 2012, ces disparités régionales n'ont plus été observées, toutes les régions du monde ayant des médianes comparables. En ce qui concerne les groupes d'animaux, certaines disparités ont également été constatées pour la période allant de 2005 à 2011.

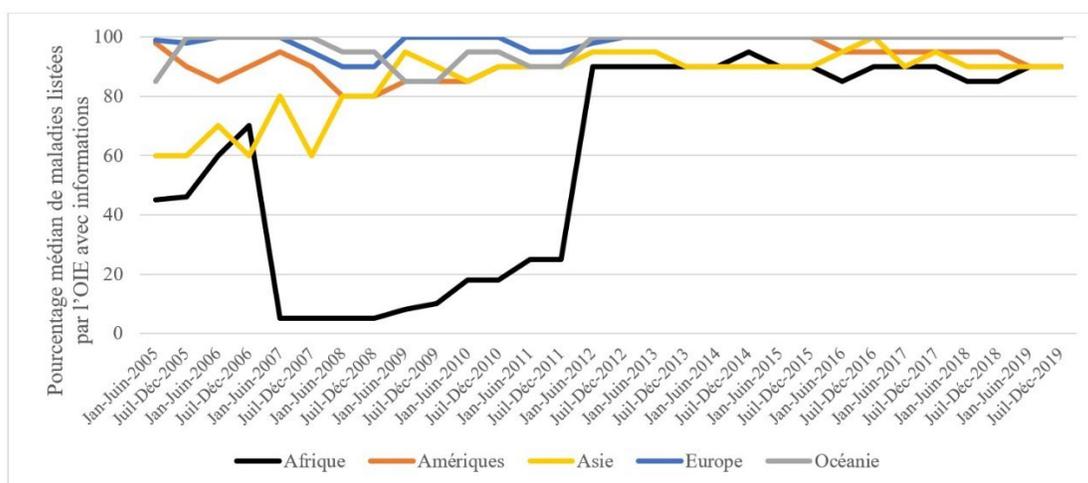
En 2005, les médianes étaient inférieures pour les amphibiens par rapport aux autres groupes d'animaux et, entre 2007 et 2011, elles étaient inférieures pour les maladies des crustacés par rapport aux maladies des mollusques et des poissons. Tout comme pour les régions du monde, à partir de 2012, ces disparités entre les groupes d'animaux n'ont plus été observées.

Même si des différences entre les régions du monde et les groupes d'animaux ont été constatées au cours de la période allant de 2005 à 2011, ce n'est plus le cas depuis 2012, ce qui résulte probablement des améliorations apportées à WAHIS et des programmes de soutien et de formation de l'OIE pour ses Points focaux depuis lors.

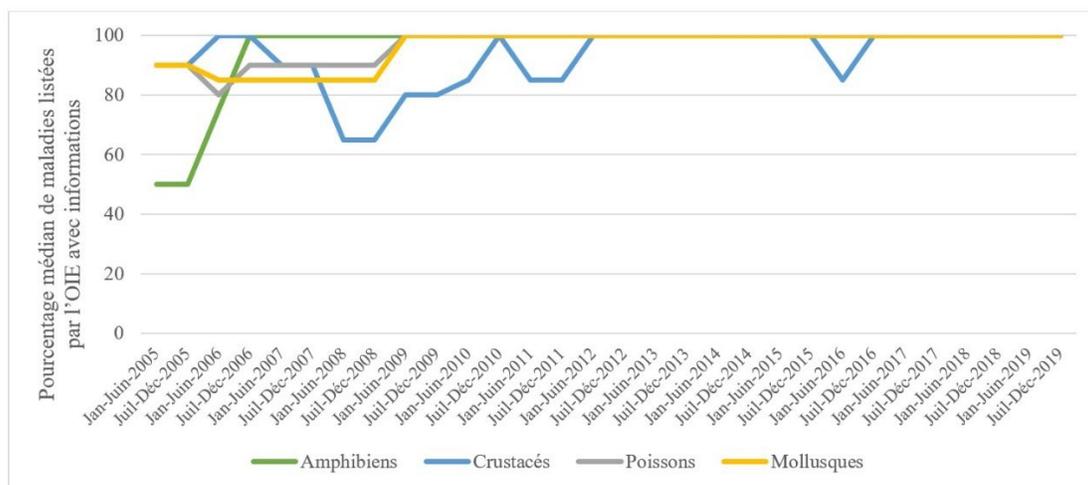
**Figure 14. Pourcentages médians de maladies des animaux aquatiques listées par l'OIE pour lesquelles des informations ont été fournies dans les rapports semestriels, pour chaque semestre entre 2005 et 2019, au 3 février 2022, par région géographique du monde (A) et par groupe d'animaux (B)**

Au 3 février 2022, les résultats pour 2020 et 2021 reposaient sur un plus petit nombre de rapports que les autres années en raison des retards de notification. C'est pourquoi les résultats de ces deux années ont été exclus de l'analyse.

(A)



(B)



Compte tenu de la nécessité de mettre en place des systèmes de santé des animaux aquatiques plus durables, l'OIE a lancé sa première Stratégie pour la santé des animaux aquatiques en mai 2021<sup>22</sup>, lors de la 88<sup>e</sup> Session générale. Cette Stratégie permettra d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, contribuant ainsi à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, ce qui aidera à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). Elle a été conçue pour guider les actions collaboratives menées par l'ensemble de la Communauté de l'OIE, incluant les Membres de l'OIE (secteurs public et privé), les Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE, les partenaires internationaux et le personnel de l'OIE, dans le but de renforcer quatre domaines du système de santé des animaux aquatiques : normes, renforcement des capacités, résilience et leadership.

L'identification et l'examen des obstacles à la notification des maladies des animaux aquatiques en temps opportun ainsi que l'identification des mesures pour y remédier seront au cœur de la mise en œuvre de la Stratégie. À cette fin, une enquête a été élaborée par l'OIE en 2022 pour interroger les Points focaux pour les animaux aquatiques sur les obstacles à la surveillance, à la notification, à la mise en œuvre des normes de l'OIE, aux mesures commerciales et à la certification ainsi qu'à l'utilisation du Processus PVS.

### **Conclusions**

Au cours de la période 2005-2019, en moyenne, 80 % des Membres ont transmis leurs rapports semestriels sur les maladies des animaux aquatiques.

Les pays et territoires déclarants ont fourni des informations concernant la plupart des maladies listées par l'OIE dans ces rapports, de manière régulière depuis 2012. La moitié d'entre eux ont communiqué des informations pour la quasi-totalité des maladies listées par l'OIE au cours de cette période. Cette notification est essentielle pour suivre la situation mondiale des maladies des animaux aquatiques listées par l'OIE au fil du temps.

Depuis 2019, les pays mettent plus de temps à envoyer leurs rapports. Cela s'explique principalement par le passage de l'ancien WAHIS au nouveau système OIE-WAHIS en 2021 ainsi que par les difficultés liées à la pandémie de COVID-19. Pour mener à bien sa mission consistant à assurer la transparence de la situation mondiale des maladies des animaux aquatiques, l'OIE invite ses Membres à poursuivre leurs efforts, avec l'aide de l'Organisation, afin d'envoyer leurs rapports en attente et à continuer à partager les informations dans les meilleurs délais, en fournissant des données de qualité reflétant au mieux la réalité de la situation.

Les Membres sont invités à respecter leurs obligations de déclaration pour les maladies listées par l'OIE en transmettant des rapports d'alerte précoce ainsi que leurs rapports semestriels. L'OIE pense que le nombre de rapports transmis augmentera progressivement dans les mois à venir pour atteindre le même niveau que les années précédentes. Par ailleurs, la notification immédiate des maladies émergentes est essentielle à la mise en œuvre de mesures destinées à prévenir la propagation des nouvelles maladies.

L'OIE a mis en place des activités visant à identifier les obstacles à la notification des maladies des animaux aquatiques ainsi que les mesures pour y remédier, dans le cadre de la première *Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques*, lancée en mai 2021.

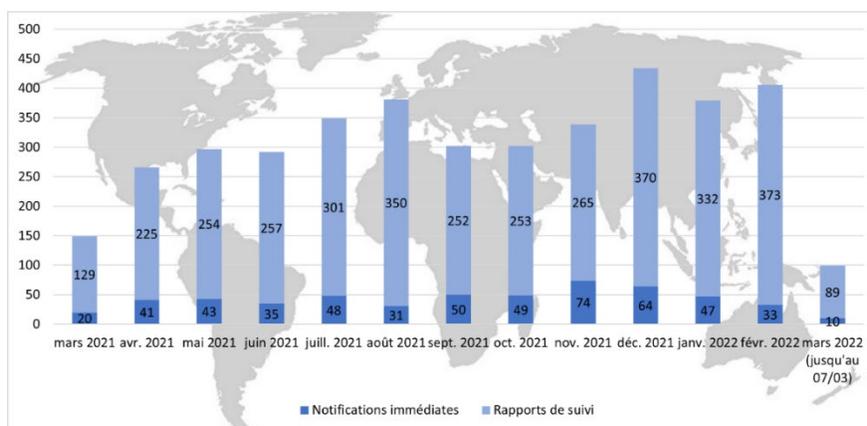
<sup>22</sup> Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques 2021–2025, <https://www.oie.int/fr/document/animaux-aquatiques/>

#### 4. État des lieux du projet OIE-WAHIS

Le 9 mars 2021, l'OIE a lancé la première version de la plateforme OIE-WAHIS rénovée (<https://wahis.oie.int/>). Cela a permis aux Membres et aux non-membres de déclarer les incursions de maladies animales importantes d'une manière simple et transparente dans les 24 heures et de transmettre leur synthèse semestrielle habituelle sur la situation des maladies dans leur pays ou territoire.

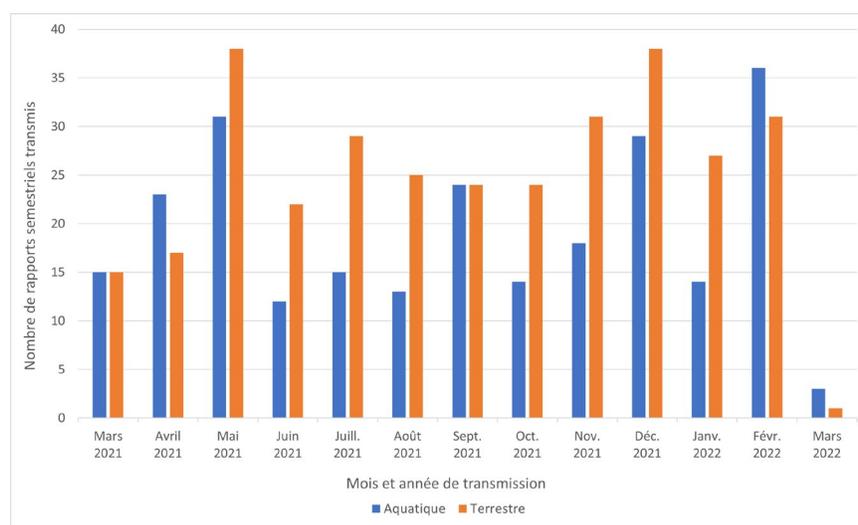
La Figure 15 présente le nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi transmis dans OIE-WAHIS depuis le lancement du système. Au total, 3995 rapports ont été envoyés jusqu'au 7 mars 2022. En raison du faible nombre de rapports aquatiques (30), la figure ne fait pas la distinction entre les rapports terrestres et aquatiques.

**Figure 15. Nombre de rapports d'alerte précoce, par mois, depuis le lancement de la plateforme OIE-WAHIS le 9 mars 2021 (au 7 mars 2022)**



La Figure 16 présente le nombre de rapports semestriels transmis par les Membres depuis le lancement de la plateforme jusqu'au 7 mars 2022, par type de rapport (terrestre ou aquatique). Au total, 569 rapports semestriels ont été envoyés jusqu'au 7 mars 2022 (247 rapports aquatiques et 322 rapports terrestres).

**Figure 16. Nombre de rapports semestriels, par mois, depuis le lancement de la plateforme OIE-WAHIS le 9 mars 2021 (au 7 mars 2022)**



La nouvelle plateforme se caractérise par une interface publique rénovée avec des capacités en matière d'analyse et de tableaux de bord ainsi qu'un système de cartographie de pointe. Elle contient l'historique de toutes les informations depuis 2005.

Depuis le lancement, l'OIE travaille avec un nouveau prestataire informatique afin de mettre en place un plan de maintenance solide pour la plateforme en ligne et de corriger les bogues importants des fonctionnalités existantes. Le reste du projet se concentrera sur les points suivants :

- (1) la stabilisation et l'optimisation des modules existants ainsi que l'amélioration de la performance de la plateforme ;
- (2) le développement des évolutions à venir, en tenant compte des commentaires des utilisateurs, et le développement des fonctionnalités restantes (établissement de l'interconnexion avec le Système d'information sur les maladies animales [ADIS] de l'Union européenne, rapport annuel, application d'alerte, évolution des fonctions de cartographie) ;
- (3) l'établissement de liens avec la communauté de la santé à l'échelle mondiale grâce au déploiement de l'interopérabilité publique.

L'OIE prévoit que ce travail sera terminé d'ici la mi-2023.

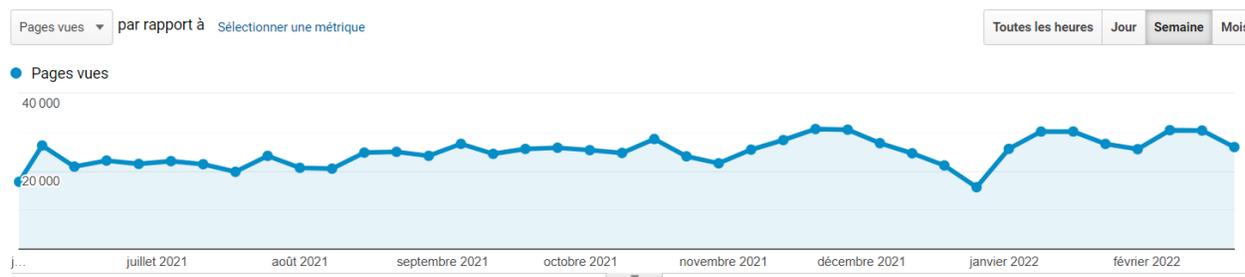
Une plateforme de données de qualité est essentielle à l'OIE pour renforcer son rôle de coordonnateur des données et est indissociable du déploiement de la stratégie de transformation numérique de l'Organisation. Pendant la pandémie de COVID-19, le rôle et la contribution de l'OIE pour fournir une plateforme permettant l'interconnexion avec d'autres organisations internationales sont devenus de plus en plus importants. L'OIE doit continuer à donner à ses Membres la possibilité de notifier facilement les maladies animales, ce qui favorisera la transparence, l'accès et l'analyse. Les connaissances produites doivent aider l'OIE, ses Membres et les autres parties prenantes dans le processus de prise de décisions et contribuer aux efforts visant à améliorer les performances du système.

L'OIE fait appel à la technologie Google Analytics pour assurer un suivi hebdomadaire de l'utilisation de la plateforme OIE-WAHIS. Les informations obtenues sont utiles pour comprendre comment les utilisateurs se servent de cette nouvelle plateforme et pour aider l'OIE à la promouvoir.

La Figure 17 montre le nombre de pages vues entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et fin février 2022 ; la tendance du nombre de visites est à la hausse depuis le début de cette période, avec le plus grand nombre de visites en novembre 2021 et janvier 2022 (91 000 et 86 000, respectivement). Une baisse substantielle du nombre de visites est observable fin décembre, période de vacances dans le monde entier.

Les pages les plus visitées sont les suivantes : l'interface publique et la page d'accueil, suivies par la page de sélection des tableaux de bord, le tableau de bord sur la situation des maladies et la page de gestion des événements.

**Figure 17. Nombre de pages OIE-WAHIS visitées par les utilisateurs, par semaine, entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et fin février 2022**



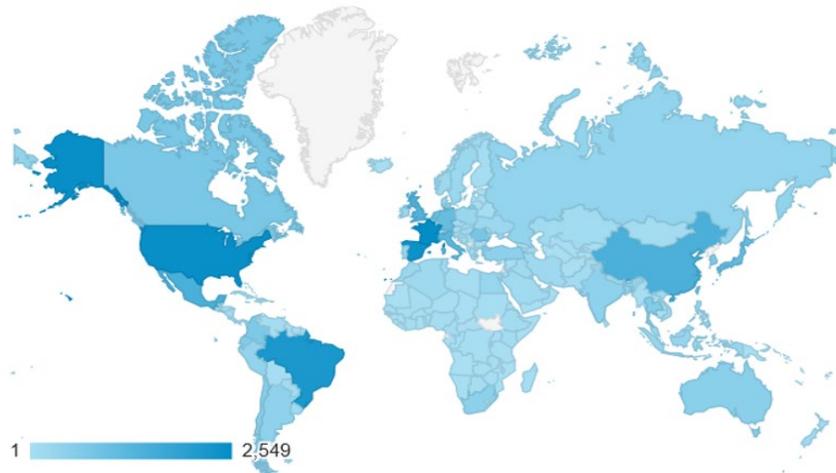
La Figure 18 montre le nombre de visiteurs utilisant l'interface publique. La tendance est similaire et corrélée à celle des pages vues. La figure fait ressortir une augmentation nette du nombre de visiteurs au fil du temps, avec les nombres les plus élevés en novembre 2021 et en janvier 2022.

**Figure 18. Nombre de visiteurs ayant utilisé l'interface publique, par semaine, entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et fin février 2022**



La Figure 19 présente la distribution géographique des visiteurs de la plateforme OIE-WAHIS pour la même période (de juin 2021 à février 2022). Le système est à présent consulté par des utilisateurs de 207 pays au total.

**Figure 19. Distribution géographique des visiteurs de la plateforme OIE-WAHIS (de juin 2021 à février 2022)**



L'OIE a conscience des difficultés que peuvent rencontrer les Points focaux et les Délégués lors de la notification sur la nouvelle plateforme. L'Organisation s'engage activement auprès des utilisateurs dans le but de faciliter les procédures de déclaration comme suit.

Difficultés	Mesures
Acquisition de connaissances	Formation, outils et cours d'apprentissage en ligne, FAQ, vidéos
Problèmes de performance	Optimisations continues de l'infrastructure et des modules fonctionnels
Anomalies de la plateforme	Corrections de données et de code si possible (l'optimisation des modules fonctionnels éliminera la majorité des anomalies existantes)
Expérience utilisateur limitée	Prise en considération des commentaires du service d'assistance et séances d'observation dans le cadre du travail d'optimisation

Pour aider ses Délégués et ses Points focaux, l'OIE a mis en place un service d'assistance dédié (<https://wahis-support.oie.int/>) afin de répondre à toutes les questions se posant lors de l'utilisation de la plateforme OIE-WAHIS (818 demandes enregistrées dans l'outil du service d'assistance entre le 9 mars 2021 et le 15 mars 2022). Un soutien opérationnel est disponible à l'adresse suivante : [information.dept@oie.int](mailto:information.dept@oie.int)

Pour garantir une utilisation optimale du nouveau système, des cours d'apprentissage en ligne sur OIE-WAHIS ont été créés et sont accessibles aux Délégués et Points focaux de l'OIE sur son Portail de formation. L'OIE organise actuellement des webinaires de remise à niveau pour les Membres dans toutes les Régions de l'OIE. Le contenu de ces webinaires de formation a été élaboré en prenant en considération les commentaires reçus de la part : (i) des utilisateurs déclarants lors des conférences régionales de l'OIE ; (ii) du service d'assistance OIE-WAHIS ; (iii) des informations partagées par les « champions » OIE-WAHIS régionaux et sous-régionaux. Ces webinaires se poursuivront tout au long de l'année 2022.

**Pour préserver la pertinence de la plateforme OIE-WAHIS au fil du temps, un investissement continu est nécessaire afin de permettre à OIE-WAHIS d'évoluer et de s'aligner sur les besoins des Membres et des utilisateurs publics.**

**© Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2022**

Le présent document a été préparé par le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale en vue de présenter la situation sanitaire mondiale et ses évolutions à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation internationale sur les droits d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des périodiques, documents, ouvrages, supports électroniques ou tout autre média destiné au public, dans un but informatif, éducatif ou commercial, sous réserve de l'autorisation écrite préalable de l'OIE.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

La mention de sociétés commerciales ou de produits fabriqués, brevetés ou non, n'implique pas que ces sociétés ou produits soient approuvés ou recommandés par l'OIE de préférence à d'autres, de nature similaire et non cités.